

Commune de La Bruyère



*« La Bruyère, la convivialité dans
la tradition et la modernité »*

Programme Communal de Développement Rural

**Partie III :
Stratégie de développement**

Octobre 2015

Organisme accompagnateur :

Fondation Rurale de Wallonie
Rue Camille Hubert, 5
5032 Isnes

Auteur de projet :

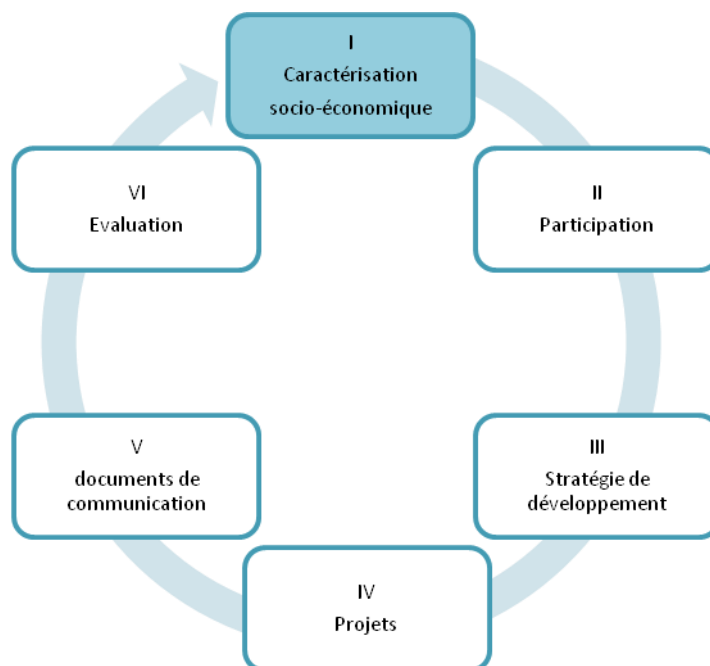
AMENAGEMENT sc
Chaussée de La Hulpe, 177 Bte5
1170 Bruxelles

1.	INTRODUCTION : LES ENGAGEMENTS DE DÉVELOPPEMENT	5
1.1.1.	Les engagements du développement durable à La Bruyère	6
2.	DIAGNOSTIC PARTICIPATIF	8
2.1.	Historique	8
2.1.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique	8
2.1.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	8
2.1.3.	Compléments apportés par la participation de la population, la consultation des jeunes, des enfants, des associations	8
2.2.	Géographie.....	9
2.2.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique	9
2.2.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	9
2.2.3.	Compléments apportés par la participation de la population.....	9
2.3.	Paysage	10
2.3.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique	10
2.3.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	10
2.3.3.	Compléments apportés par la participation de la population.....	10
2.4.	Ecologie et patrimoine environnemental	11
2.4.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique	11
2.4.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	11
2.4.3.	Compléments apportés par la participation de la population.....	11
2.5.	Occupation des sols, urbanisme et patrimoine bâti	12
2.5.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique	12
2.5.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	12
2.5.3.	Compléments apportés par la participation de la population.....	12
2.6.	Démographie et population	13
2.6.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique	13
2.6.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	13
2.6.3.	Compléments apportés par la participation de la population.....	13
2.7.	Vie économique.....	14
2.7.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique	14
2.7.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	14
2.7.3.	Compléments apportés par la participation de la population.....	14
2.8.	Agriculture	15
2.8.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique	15
2.8.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	15
2.8.3.	Compléments apportés par la participation de la population.....	15
2.9.	Tourisme	17
2.9.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique	17
2.9.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	17
2.9.3.	Compléments apportés par la participation de la population.....	17
2.10.	Vie culturelle et associative, enseignement.....	18
2.10.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique.....	18

2.10.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	18
2.10.3.	Compléments apportés par la participation de la population	18
2.10.4.	Compléments apportés par l'information-consultation des associations.....	19
2.11.	Services sociaux et médicaux	20
2.11.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique	20
2.11.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	20
2.11.3.	Compléments apportés par la participation de la population	20
2.12.	Logement	21
2.12.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique	21
2.12.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	21
2.12.3.	Compléments apportés par la participation de la population	21
2.13.	Gestion des déchets et de l'énergie	23
2.13.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique	23
2.13.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	23
2.13.3.	Compléments apportés par la participation de la population	23
2.14.	Mobilité et sécurité routière	24
2.14.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique.....	24
2.14.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	24
2.14.3.	Compléments apportés par la participation de la population	24
2.15.	Gestion communale et services publics	26
2.15.1.	Synthèse de la caractérisation socio-économique.....	26
2.15.2.	Développement durable et Charte d'Aalborg	26
2.15.3.	Compléments apportés par la participation de la population	26
3.	SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ.....	28
4.	OBJECTIFS DE DÉVELOPEMENT.....	35
4.1.	Formulation des axes, défis et objectifs	35
4.1.1.	Formulation du défi.....	35
4.1.2.	Les 5 axes de travail	36
4.1.3.	Les enjeux et les objectifs de développement en fonction des 5 axes de travail.....	37
5.	MISE EN PERSPECTIVE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ET DES PROJETS PRIORISÉS.....	40
5.1.	les fiches-projets par axes.....	41
5.2.	Les fiches projets priorisées par lot.....	42
6.	MISE EN RELATION AVEC LES ENGAGEMENTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AVEC LES POLITIQUES SECTORIELLES COMMUNALES	45

1. INTRODUCTION : LES ENGAGEMENTS DE DÉVELOPPEMENT

Pour rappel, la démarche de l'Opération de Développement Rural est structurée selon le cycle de durabilité :



Le cycle de durabilité démarre avec la caractérisation socio-économique de la commune. Celle-ci est présentée à la population dans le cadre de la participation.

Caractérisation socio-économique et participation permettent de définir une stratégie de développement rural et durable. La stratégie est concrétisée par des projets dont la mise en œuvre s'échelonne sur 10 ans.

Tout au long de la réalisation des projets est réalisée une évaluation de l'état d'avancement et de l'efficacité du Programme de Développement Rural.

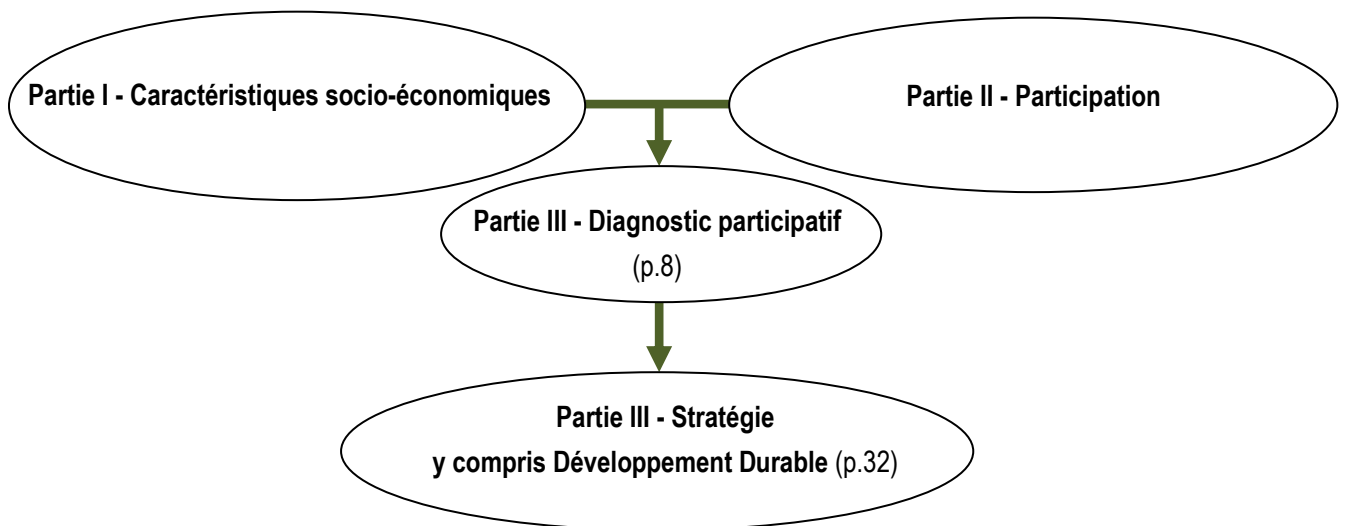
Le présent document correspond à la partie III du cycle de durabilité, la stratégie de développement de la commune.

La stratégie se fonde à la fois sur le diagnostic territorial réalisé par le bureau d'étude Aménagement sur base d'informations transmises par la Commune ou collectées par ailleurs (partie I du PCDR) et sur la participation pilotée et réalisée par l'organisme accompagnateur, la Fondation Rurale de Wallonie (partie II du PCDR).

Il s'agit pour la commune et ses habitants, dans le cadre de la Commission Locale de Développement Rural, de mettre en place une stratégie qui s'appuie sur la situation communale, avec ses forces et ses faiblesses, en prenant en compte les souhaits des habitants et en visant le développement durable.

Dans le cas présent, la consultation de la population comprend :

La consultation des villages, la consultation des enfants, la consultation des jeunes, la consultation des associations et les résultats de l'enquête de satisfaction menée par la Commune auprès des habitants en 2011.



Cette partie reprend :

- une synthèse de la situation existante des forces, faiblesses, opportunités et menaces mises en évidence dans les parties I et II : c'est le diagnostic participatif ;
- les objectifs de développement proprement dits, structurés en fonction des axes de développement et des défis ; cette partie comprend également des indicateurs pour la préparation du processus d'évaluation (phase VI) ;
- la mise en relation de la stratégie avec les principes du développement durable, sur base de la charte d'Aalborg ;
- la mise en perspective des objectifs de développement et des projets priorités.

1.1.1. LES ENGAGEMENTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA BRUYÈRE

Depuis le rapport Brundtland (1987) et le Sommet de la Terre à Rio (1992), le concept de développement durable est progressivement devenu une référence internationale.

Il s'appuie sur un constat : la croissance a trop souvent pour conséquence d'appauvrir et de rendre plus vulnérables un nombre grandissant de personnes tout en détériorant l'environnement. Il faut au contraire mettre en place un modèle de développement qui offre une chance de réduire les inégalités tout en préservant les principaux équilibres naturels de la planète pour les générations futures.

En d'autres termes, le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature, et cela aujourd'hui comme demain.

La poursuite de cet objectif doit animer les différents niveaux de pouvoir. Le Sommet de Rio a adopté un agenda 21 (ou plan d'action pour le XXI^{ème} siècle) à l'échelle planétaire. La mise en œuvre de tels programmes d'actions aux niveaux national et local est également nécessaire.

La Belgique a adopté en 2009 son second Plan fédéral de développement durable. Il s'inspire de la stratégie européenne de développement durable et de ses thématiques privilégiées : lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, faire face aux conséquences du vieillissement de la population, lutter contre les dangers pour la santé publique, gérer les ressources naturelles de façon plus responsable, lutter contre les changements climatiques, assurer un système de transport durable.

Les objectifs du Développement Durable

Le développement durable est souvent défini comme « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de satisfaire à leurs propres besoins** ».

Il s'agit donc d'anticiper les conséquences des décisions d'aujourd'hui pour laisser aux jeunes un monde « en bon état de fonctionnement ». Il s'agit également d'introduire dans les prises de décision une convergence et une cohérence entre **trois objectifs principaux** (ou piliers) : améliorer l'équité sociale et lutter contre l'exclusion, maintenir l'intégrité de l'environnement et améliorer l'efficacité économique.

Ces trois objectifs peuvent être explicités plus concrètement comme suit :

- **objectif de développement économique** : mettre en place une économie au service des besoins humains, en privilégiant la création d'emplois et en veillant au respect de l'environnement ;
- **objectif environnemental** : viser une utilisation minimale des ressources naturelles non renouvelables, lutter contre les pollutions, préserver la biodiversité, etc. ;
- **objectif social** de réponse aux besoins humains et plus particulièrement aux besoins des plus démunis : lutter contre la pauvreté et l'exclusion, assurer à tous un accès aux biens matériels (revenus, emploi, logement, éducation, santé, loisirs,...) mais aussi immatériels (sécurité, considération, capacité de choix et d'auto-détermination,...) nécessaires à une existence digne, réduire les inégalités sociales.

Issus de la Conférence des villes durables, les **engagements d'Aalborg**, au nombre de 10, recouvrent un ensemble de thématiques directement visées par le développement durable, chaque engagement étant lui-même subdivisé en sous-engagements. Ces engagements ont été signés le 11 juin 2004.

Les collectivités locales qui signent la charte s'engagent à suivre ces engagements.

Les engagements sont subdivisés en sous-engagements, ou indicateurs, qui ont été définis pour des collectivités locales et ont fait l'objet d'une large approbation du monde politique et scientifique en Europe. A noter qu'il s'agissait au départ d'indicateurs établis pour le milieu urbain, cependant, de légères modifications ont permis de les adapter au milieu rural.

1. Gouvernance
2. Gestion locale vers la durabilité
3. Biens naturels communs
4. Consommation responsable et choix de style de vie
5. Planification et conception
6. Mobilité améliorée, trafic limité
7. Actions locales pour la santé
8. Economie locale vivante et durable
9. Equité sociale et justice
10. Du local au global

2. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Le diagnostic participatif se base sur les chapitres de la description des caractéristiques socio-économiques de la commune complétés en fonction de la consultation villageoise par thème. Ces informations ont alimenté les groupes de travail pour la définition de défis et d'objectifs cohérents et pour les premières propositions de projets. Au travers du traitement de la participation, il semble que la politique communale et les caractéristiques du territoire ne sont pas toujours connues des habitants, c'est notamment le cas en matière de valorisation du patrimoine historique, de gestion de l'énergie et des déchets, de gestion de l'environnement, de la politique urbanistique.

2.1. HISTORIQUE

2.1.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La Bruyère est une terre agricole particulièrement riche et son visage actuel est le fruit d'une occupation humaine plusieurs fois millénaire.

Ainsi, l'organisation actuelle du territoire trouve sa source au Haut Moyen-Age – à noter que la centuriation romaine serait encore perceptible sur une partie du territoire communal –.

De cette tradition agricole témoigne un patrimoine bâti parfois très ancien remontant jusqu'à la période romane. Il est cependant majoritairement issu de l'intense période de reconstruction du XVIII^{ème} siècle (voir chapitre 7.3 Patrimoine bâti) qui a fait suite aux guerres de Louis XIV, ainsi que du développement des infrastructures de transport et des équipements publics du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle.

Véritable héritage, le patrimoine fait l'objet d'une mise en valeur, notamment confiée à la Maison de la Mémoire Rurale (voir point 12.5.). Il participe en effet au moins partiellement à l'identité du territoire perçue aujourd'hui par les habitants et les visiteurs de La Bruyère.

2.1.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

Le patrimoine culturel et historique de La Bruyère est, dans sa grande majorité, **conservé, rénové, utilisé voir réaffecté**. Nombreux sont les bâtiments patrimoniaux qui appartiennent au privé, avec parfois une valorisation économique (bâtiments agricoles, salle-des-fêtes etc.) ou au public (écoles, locaux administratifs).

La Maison de la Mémoire Rurale et les associations folkloriques se chargent de pérenniser ce patrimoine, à travers des expositions et manifestations, au rayonnement dépassant parfois les limites communales. Ce patrimoine est également un support intéressant pour **un tourisme local durable**.

2.1.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION, LA CONSULTATION DES JEUNES, DES ENFANTS, DES ASSOCIATIONS

Ce point n'a pas fait l'objet d'une approche spécifique lors des consultations.

Cependant, les habitants sont sensibles à la qualité du patrimoine historique, associé à la qualité du cadre de vie rural. Certains participants évoquent notamment le « charme des villages ». L'enquête de satisfaction menée en 2011 montre par ailleurs que l'identité et le patrimoine sont appréciés par les habitants, mais que d'autres aspects de la commune sont plus importants pour eux.

Des attentes existent cependant quant à la mise en valeur de ce patrimoine : rénovation, accès, éducation, transmission etc.

Les actions menées au niveau de la commune, et par les associations locales comme la Maison de la Mémoire Rurale, rencontrent d'ailleurs déjà en grande partie ces attentes. Les enjeux se situent sans doute plutôt dans la redynamisation des activités et dans le transfert des connaissances auprès des nouveaux habitants et des jeunes générations.

2.2. GÉOGRAPHIE

2.2.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Historiquement, l'économie, à La Bruyère, est associée à l'exploitation du sol, riches terres limoneuses, et du sous-sol, avec au nord des sables du Bruxelliens et des calcaires dévoniens et au sud des calcaires carbonifères.

De l'exploitation du sous-sol demeurent des carrières et des galeries, une seule carrière étant encore en activité. L'éventuel risque d'instabilité associé a fait l'objet d'une cartographie de la part de la Région wallonne.

La Bruyère est à cheval sur les bassins versants de la Sambre (3 cours d'eau et 1 contrat de rivière) et de la Meuse (9 cours d'eau et 2 contrats de rivière).

2.2.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

La gestion des sols et des eaux fait l'objet de politiques menées à des niveaux intercommunaux, voir régionaux. A ce titre, le contrat de rivière ou le PASH sont représentatifs d'une **coopération avec les communes voisines et avec d'autres niveaux d'administration et de gouvernement**.

Qu'il s'agisse **d'améliorer la qualité de l'eau, de l'économiser et de l'utiliser plus efficacement ou d'améliorer la qualité des sols**, les outils mis en place visent **une gestion intégrée vers la durabilité, basée sur le principe de précaution**. Citons par exemple la cartographie des zones à risque d'instabilité, de l'aléa d'inondation, le plan PLUIES, le PASH etc. ces outils doivent être relayés à travers l'aménagement du territoire, et engendrer des mesures concrètes notamment au niveau communal. Leur mise en œuvre, qui nécessite un suivi attentif, se fait et se fera sur le long terme.

2.2.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

Ce point n'a pas fait l'objet d'une approche spécifique lors des consultations.

Les remarques des habitants par rapport aux caractéristiques géographiques ont été peu nombreuses, sans doute parce que ces problématiques sont moins connues des habitants.

Les quelques propositions concernent surtout les eaux de surface, en particulier leur qualité, et sont souvent liées à des attentes écologiques ou esthétiques. On remarque d'ailleurs que les ruisseaux et les thématiques liées à l'eau ont un certain potentiel sympathie auprès des habitants, notamment à travers la consultation des enfants.

2.3. PAYSAGE

2.3.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Qu'il s'agisse du paysage de bas-plateau agricole, très majoritaire sur la commune, ou de la vallée du Houyoux, avec ses versants boisés et ses fonds de vallées pâturés, le paysage rural de la commune est globalement de qualité. Cette qualité paysagère est un atout pour La Bruyère. Elle participe en effet de façon non négligeable à la qualité du cadre de vie et au caractère rural de la commune.

Des mesures sont proposées dans le cadre du diagnostic territorial et du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable Communal en faveur de la préservation de ce paysage, à tout le moins de son évolution harmonieuse. D'autres mesures en faveur des chemins creux, des arbres, haies et boisements, font l'objet d'actions et d'une réflexion de la part de la Commune. Le travail est donc en marche.

Un niveau supplémentaire de reconnaissance sera acquis au travers de l'étude ADESA, démarrée en 2011 sur la commune.

2.3.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

La Charte d'Aalborg ne traite pas nommément du paysage. Néanmoins, plusieurs mesures prônées par cette Charte vont dans le sens du respect du paysage

En contrôlant au mieux le développement de l'urbanisme et en programmant des projets selon une logique de pôle attractif (plutôt qu'un étalement urbain), situés judicieusement en fonction du regroupement des zones urbanisées, la commune agit pour **éviter la prolifération urbaine**, dans la mesure de ses compétences, la destination des sols étant réglée par le plan de secteur. La prolifération urbaine cause en effet souvent la baisse de la qualité des paysages.

Le paysage devrait également être pris en compte à travers toute mesure visant à **favoriser et à augmenter la biodiversité, à étendre les zones naturelles et les espaces verts, à en prendre soin**, ainsi que des mesures de **préservation, de rénovation, d'utilisation et de réutilisation de l'héritage culturel**, dans l'esprit de la Convention européenne du paysage.

2.3.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

De l'analyse des résultats de la consultation, il ressort que les habitants, anciens et nouveaux, jeunes et moins jeunes, sont particulièrement sensibles à la qualité des paysages, qualifiés de verdoyants. La qualité du paysage est un des aspects les plus appréciés, en tant qu'élément clef de la ruralité. Il existe une volonté de préserver le paysage, de l'améliorer (plan d'actions).

La valeur de certains lieux est soulignée tout particulièrement, comme le pont de Seumoy à Emines ou le domaine de la Falise.

Dans le paysage traditionnellement plat et dénudé de la Hesbaye, l'arbre, lorsqu'il est présent, est très apprécié, par exemple les alignements qui bordent certaines routes.

Plusieurs habitants souhaitent que cette présence soit renforcée, par exemple avec des bois et des haies.

Les aménagements à l'intérieur des villages ont également fait l'objet de remarques. La présence de chancres, notamment, est déplorée, tout comme les déchets sauvages. Le concours de maisons fleuries est très apprécié et des demandes existent pour augmenter les espaces verts ou améliorer ceux qui existent ou pour le fleurissement des espaces publics.

A ce sujet, les habitants, en particulier les enfants et les jeunes ont signalé des exemples très concrets : un besoin d'amélioration du Bois Thibault à Bovesse et la réouverture de l'espace de jeux de l'eau bleue à Rhisnes.

2.4. ECOLOGIE ET PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

2.4.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les anciennes carrières, reprises comme SGIB, et la vallée du Houyoux constituent incontestablement les points forts du réseau écologique de la commune.

La matrice est principalement constituée de grandes cultures, ponctuées de bois de petite taille et de prairies le long des cours d'eau, des versants et autour des villages.

Ces espaces ont chacun leur cortège spécifique d'espèces et ne sont pas inintéressants du point de vue écologique.

Dans la matrice, les couloirs écologiques – haies et alignements de peupliers essentiellement - sont concentrés le long des cours d'eau, et des principaux versants, de la voie ferrée et des principales voiries.

Les cours d'eau sont en grande partie canalisés et leurs berges artificialisées. Cela engendre une perte au niveau du développement de la faune et de la flore aquatique et de milieu humide.

Un potentiel de développement certain existe. Il pourrait par exemple être basé sur des mesures agro-environnementales, sur des mesures de gestion des bords de route, sur des actions spécifiques aux contrats de rivière etc.

2.4.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

L'un des engagements d'Aalborg est de **travailler à favoriser et augmenter la biodiversité et étendre les zones naturelles et les espaces verts spécifiques et en prendre soin**. C'est notamment en y travaillant au niveau local que les collectivités participent à **la réduction de l'impact sur l'environnement global et au principe de justice environnementale**.

Des mesures sont prises, tant au niveau communal qu'à travers des documents supra-communaux ou régionaux (Contrat de rivière, mesures agro-environnementales, SGIB etc).

Au niveau communal, l'action peut être améliorée en mettant en place un programme d'actions coordonnées du type Plan Communal de Développement de la Nature.

2.4.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

Il est intéressant de noter que l'environnement est fortement associé au paysage et au cadre de vie par les habitants de La Bruyère. Il s'agit de thématiques auxquelles les habitants sont sensibles. L'enquête de satisfaction 2011 confirme que c'est un des aspects les plus appréciés, en tant qu'élément clef de la ruralité.

De nombreuses remarques témoignent de la volonté de préserver l'environnement, de l'améliorer (plan d'actions). Des exemples concrets, qui correspondent parfois à des actions en cours, sont cités : plantations d'essences indigènes, gestion des bords de route par la fauche tardive, dépollution des eaux de surface, gestion des déchets etc.

La perception de la nature par les enfants est surtout liée à la qualité du cadre de vie : paysage, ruisseau, verdure, animaux sauvages. C'est certainement un sujet d'attachement, et les enfants proposent une association de défense de la nature.

Quand on parle d'environnement, les habitants citent très spontanément les nuisances sonores (autoroutes, avions, ULM et, dans une moindre mesure, les trains). Le bruit est d'ailleurs une des nuisances les plus souvent citées avec les incivilités routières.

2.5. OCCUPATION DES SOLS, URBANISME ET PATRIMOINE BÂTI

2.5.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La commune de La Bruyère a conservé son caractère rural à travers son patrimoine naturel et bâti, bien réparti sur l'ensemble du territoire. Quelques éléments du patrimoine parmi les plus précieux, comme le château de Villers-lez-Heest ou le presbytère de Rhisnes, font l'objet d'un classement.

Il faut souligner également la qualité de certains espaces publics dans les villages, notamment à Rhisnes.

Certains quartiers de village mériteraient une réflexion globale quant à leur aménagement et leur rôle, notamment en tant que lieu de polarisation. C'est notamment le cas du quartier de la gare à Rhisnes.

La zone d'habitat n'ayant pas été complètement mise en œuvre à ce jour, des possibilités de construction existent toujours.

2.5.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

Le patrimoine culturel développé au fil du temps est, dans sa grande majorité, **conservé, rénové, utilisé voir réaffecté**. Nombreux sont les bâtiments patrimoniaux qui appartiennent au privé, avec parfois une valorisation économique (bâtiments agricoles, salle-des-fêtes etc) ou au public (écoles, locaux administratifs).

En recherchant un développement par pôle et en contrôlant l'urbanisation (via les permis), la Commune évite, dans la mesure de ses compétences, **la prolifération urbaine**. Ces projets sont également une bonne occasion de rechercher la mixité des constructions et des zones aménagées (administration, services, commerces, logements), mixité que l'on retrouve par ailleurs dans la plupart des villages.

La Commune applique **progressivement des mesures pour la conception et la construction** durable, avec un audit des bâtiments communaux et des projets - Hall des sports et Administration communale - qui visent l'excellence énergétique. Il importera d'ailleurs de réfléchir à **la réutilisation des bâtiments** de l'actuelle Administration une fois ces projets mis en œuvre.

2.5.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

Les habitants apprécient tout particulièrement le caractère rural du territoire, le cadre verdoyant et la taille humaine des villages. Le caractère rural des villages a d'ailleurs été véritablement plébiscité lors de l'enquête de satisfaction de 2011.

La présence de points noirs est cependant soulignée, qu'il s'agisse de chancres ou d'espaces publics peu amènes (comme la place de Saint-Denis).

Les questions liées à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme sont relativement nombreuses. Elles témoignent de l'intérêt des habitants pour le sujet et d'un besoin de vision d'ensemble claire et de communication par rapport aux options défendues par la commune, qui ne sont pas toujours bien connues.

Tous sont d'accord pour préserver le cadre rural et pour contrôler l'urbanisation. On remarque aussi que plusieurs tendances se dessinent, entre des habitants qui souhaitent poursuivre les modes d'urbanisation actuels, des habitants qui souhaitent que les règlements évoluent pour être plus en phase avec la modernité et le développement durable ou pour des raisons immobilières et des habitants qui souhaitent geler l'urbanisation.

Les enfants se sont montrés particulièrement sensibles aux espaces publics conviviaux : « rue calmes », « endroits où l'on peut rouler à vélo ». La méthodologie employée pour la consultation des enfants a aussi permis de mettre en évidence des bâtiments vus comme des repères positifs dans les villages (équipements sportifs, églises, fermes, écoles). Curieusement, la qualité architecturale des gares et leur utilisation font l'objet d'une analyse critique, alors que peu d'autres bâtiments y ont droit.

2.6. DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

2.6.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La Bruyère présente un profil démographique caractéristique des communes rurales situées dans la zone d'influence d'une ville. Il est d'ailleurs plus juste de parler de la zone d'influence de plusieurs villes proches, à savoir Bruxelles, Namur et Gembloux.

La densité d'habitants y est moyenne.

Par rapport au reste de la Wallonie, la population est jeune, avec surtout une présence des tranches d'âges <24 ans et 30-64 ans. En revanche, on observe un creusement des tranches d'âges >64 ans et des 25-30 ans.

En ce qui concerne les 25-30 ans, ce déficit est habituel dans les communes rurales, cette tranche d'âge privilégiant plutôt la ville. Le prix élevé des logements, peu accessible pour les jeunes, est également mis en avant.

La moindre représentation des tranches d'âges supérieures à 64 ans peut s'expliquer en partie par l'histoire démographique de la commune, avec une arrivée de nouveaux habitants dans les dernières décennies. La commune témoigne également d'un départ des personnes âgées, qui recherchent des logements, des infrastructures et des services adaptés plus disponibles en dehors de La Bruyère.

La Bruyère est donc une commune rurale et familiale, avec un nombre de petits ménages plus faible qu'en Wallonie. Au contraire, les grands ménages (familles avec enfants) sont plus nombreux.

Dans les décennies à venir, il est prévu que la population belge augmente. Si les tendances actuelles se poursuivent, cela correspondrait à une centaine d'habitants par an à La Bruyère d'ici 2031.

2.6.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

L'augmentation prévue de la population entraînera de nouveaux besoins : besoins en logements, besoins en services, besoins en mobilité. Ceux-ci constituent des pressions sur l'environnement et sur le cadre de vie. Ils sous-tendent également des investissements en infrastructures. C'est l'occasion pour la commune de se positionner par rapport à cette augmentation de population, dans le cadre du développement durable.

2.6.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

La démographie et la population ont été abordées de façon transversale à travers différentes remarques dans le cadre des consultations, notamment via la thématique « Vivre ensemble à La Bruyère »

A travers les remarques, c'est l'évolution de la population de La Bruyère qui est mise en évidence :

- L'arrivée de nouveaux habitants, avec l'accueil des nouveaux habitants et les besoins en infrastructures pour les jeunes enfants ;
- Le vieillissement de la population ; de nombreuses demandes ont été exprimées pour des services et des logements adaptés pour les personnes âgées, souvent dans un souci de solidarité ;
- Le départ des classes d'âge jeunes (25-30 ans), à lier notamment au prix élevé des logements ; il est cependant souhaité que les jeunes de La Bruyère, cités à de nombreuses reprises comme porteurs de l'avenir de la commune, puissent y demeurer.

2.7. VIE ÉCONOMIQUE

2.7.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les indicateurs socio-économiques de La Bruyère se distinguent clairement de ceux de la Wallonie. Ainsi, la proportion des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion est 10 fois plus petite que celle du référent wallon, tandis que l'on trouve une proportion quasi 2 fois plus élevée de revenus supérieurs à 40 000 € par an. De même, le niveau d'instruction de la population est élevé.

En effet, avec un revenu moyen de 29.627€, la commune a globalement une population aisée. A noter que les villages de Bovesse, avec en 2005 un revenu moyen de 33.572€, et de Villers-Lez-Heest, avec un revenu moyen de 25.962€, s'écartent sensiblement de cette moyenne.

Les revenus de moins de 10.000 euros y représentent cependant 20% des revenus totaux, soit une proportion de revenus faibles très similaire à celle de la Wallonie (22,5%).

La plupart des actifs de La Bruyère travaillent à l'extérieur de la commune. Les activités économiques y sont cependant présentes, notamment en lien avec l'agriculture, l'administration, l'enseignement, les services et commerces de proximité.

L'Agence Locale pour l'Emploi offre d'ailleurs des possibilités de travail sur le territoire communal.

2.7.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

A travers l'ALE, la commune favorise l'emploi local, en particulier l'emploi des personnes plus fragilisées sur le marché de l'emploi.

On notera que la Commune favorise déjà les **bonnes pratiques d'entreprises en matière de mobilité** (voir chap. 16). Celles-ci devraient idéalement être prises en compte dans le nouveau zoning.

La Commune peut également réaliser des actions significatives pour **encourager les produits locaux et régionaux de haute qualité** (achats de fournitures produites à proximité, cantines des écoles etc.)

2.7.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

Les activités économiques présentes sur le territoire communal sont bien perçues par la population, qui apprécie la présence, mais aussi la qualité, des services de proximité (Agence Locale pour l'Emploi et titres-services), du marché du jeudi à Rhisnes, des commerces de proximité et des PME dans les villages.

L'intérêt pour la dynamique de la vie locale est souligné à de nombreuses reprises par toutes les classes d'âge.

Concernant le développement des activités commerciales, les avis sont partagés. Il est souhaité par certains habitants, avec de nombreuses idées, par exemple :

- Création de nouveaux emplois,
- Dynamisation de la vie économique,
- Soutien aux entrepreneurs,
- Aide aux entreprises qui démarrent,
- Développement du marché,
- Mise en place d'une Agence de développement Local.

D'autres habitants, au contraire, soulignent l'impact négatif de l'activité économique sur le cadre de vie (zoning défigurant le paysage, problèmes de mobilité etc.), arguant par ailleurs qu'il y a suffisamment de pôles d'emplois dans les alentours de la commune.

2.8. AGRICULTURE

2.8.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

A La Bruyère, l'agriculture a suivi, depuis une vingtaine d'années, les mêmes évolutions que partout ailleurs en Wallonie, à savoir :

- une diminution du nombre d'exploitations ;
- une spécialisation des exploitations ;
- une diminution de la Surface Agricole Utilisée ;
- une augmentation de la superficie cultivée par exploitation, tendance qui devrait se prolonger dans l'avenir, avec des grosses exploitations de plus en plus nombreuses et des petites exploitations qui disparaissent peu à peu.

On observe également une certaine diversification des productions, avec une nette diminution des cultures de céréales et de l'élevage bovin ; bien que ces deux activités soient toujours majoritaires en termes de superficie exploitée ou de cheptel. De même, l'élevage de moutons, qui était déjà moins représenté que les autres types d'élevages il y a 20 ans, diminue progressivement.

Ces sont surtout les superficies allouées aux pommes-de-terres qui ont augmenté.

Si la superficie utilisée pour les légumes, les plantations et les cultures fruitières représentent une proportion et une quantité de plus en plus importante de la superficie du territoire, elle reste proportionnellement faible par rapport à l'ensemble du territoire.

De même, l'élevage de porcs augmente. Il est plus difficile de relever une tendance nette en ce qui concerne l'élevage de volaille, celui-ci étant fluctuant. Il semble cependant diminuer.

La plantation de deux vignobles, l'ouverture d'un gîte à la ferme, participent à cette diversification économique, en captant une clientèle touristique.

Autre évolution, allant cette fois-ci dans le sens d'une diversification des pratiques, la mise en œuvre de mesures agro-environnementales, qui correspond à la volonté de valoriser la valeur ajoutée que peuvent représenter les milieux ruraux pour l'écosystème.

En termes économiques, le secteur agricole procure quelques 114 emplois permanents, le nombre d'emplois ayant diminué de façon importante au fil du temps ; il est cependant relativement stable actuellement.

L'agriculture a un poids économique très faible alors qu'elle joue un rôle essentiel dans le maintien du paysage rural.

La filière agricole est cependant dynamique et diversifiée à La Bruyère, orientée très principalement vers une agriculture industrielle, avec de grands élevages et des cultures d'openfield. On y trouve également, certes en moindre proportion, une agriculture de proximité associée au développement touristique et à la vente directe.

2.8.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

L'agriculture est un secteur clé dans la mise en œuvre du développement durable.

La protection climatique, ainsi que la qualité des sols, l'agriculture et la sylviculture durables, doivent en effet être intégrées dans les politiques dans le domaine de l'agriculture.

Par ailleurs, la Commune peut jouer un rôle de valorisation des produits locaux (marché, achat, publicité etc.).

2.8.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

Globalement, l'agriculture est bien perçue. Du point de vue des habitants, elle est la base du cadre de vie rural et des paysages ruraux, qui sont appréciés. L'intérêt économique et l'apport en termes de dynamisme des villages sont aussi évoqués. Les Bruyérois, qui semblent avoir conscience des difficultés rencontrées par les agriculteurs

et des pressions sur le territoire, souhaitent garantir la pérennité du caractère rural de la commune et de l'agriculture.

La diversification des cultures et l'offre en produits du terroir sont également plébiscitées. Une demande existe pour amplifier les filières courtes.

Les avis et remarques négatives sont anecdotiques. A ce titre, certains habitants évoquent des nuisances (principalement des odeurs) ou les impacts des pesticides sur l'environnement.

Des améliorations sont demandées en matière de cohabitation, mais aussi de communication sur le métier d'agriculteur. À plusieurs reprises, les habitants, jeunes et moins jeunes, témoignent en effet d'une méconnaissance de la réalité des agriculteurs.

2.9. TOURISME

2.9.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Affiliée à la maison du tourisme du pays de Namur, La Bruyère développe activement le tourisme d'un jour. Au niveau communal, c'est le Syndicat d'Initiative qui promeut et développe les activités touristiques et la Maison de la Mémoire Rurale qui organise des actions de promotion et gestion du patrimoine rural.

Celles-ci sont l'occasion de faire (re)découvrir l'intéressant patrimoine agricole de la commune aux habitants et aux visiteurs ; on citera notamment les produits du terroir, en particulier le vin, les ballades, les paysages, les gîtes à la ferme, le patrimoine architectural ancien.

Le panel d'activités organisées est large et permet de toucher des publics variés.

Ainsi, le patrimoine peut être abordé de façon privilégiée à travers un circuit vélo, le circuit Fermes et Châteaux - intégré au réseau « La Hesbaye en vélo », outil de qualité mis en place par la maison du tourisme de Namur – ou lors d'événements ponctuels. Des synergies sont d'ailleurs mises en place avec les équipements locaux tels que gîtes à la ferme et restaurants.

Ce tourisme profite également de l'activité culturelle et associative locale, laquelle valorise notamment le folklore, au bénéfice des habitants et des visiteurs.

2.9.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

Comme signalé plus haut, à La Bruyère, le tourisme repose largement sur la **valorisation de l'héritage culturel** et des produits locaux.

Le développement du tourisme est également le fait d'une **coopération avec les communes voisines**.

Soulignons également l'utilisation judicieuse des nouvelles technologies (parcours téléchargeable par gsm) et la volonté d'augmenter la **part des transports à bicyclette**, favorable tant à la **santé** qu'à la **mobilité**.

En somme, le développement durable du tourisme est particulièrement intéressant à La Bruyère.

2.9.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

Plus que les activités touristiques existantes, c'est le potentiel touristique de la commune qui est mis en avant par la consultation, avec le patrimoine architectural, les promenades et les vignobles, mais aussi le travail de la Maison de la Mémoire Rurale et du Syndicat d'Initiative.

Les habitants soulignent également des besoins en infrastructures pour développer le tourisme - besoin d'itinéraires adaptés pour les vélos et les piétons, besoin d'accueil et d'hébergement, besoin d'Horeca, besoin de développer les moyens et les activités du Syndicat d'Initiative etc.

En matière de propositions, on retiendra notamment le développement des fermes ludiques, la mise en valeur du patrimoine populaire ou la création d'un guide touristique de La Bruyère.

2.10. VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, ENSEIGNEMENT

2.10.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La commune compte une centaine d'associations, couvrant un large champ d'activités. Ces associations permettent aux habitants de s'investir sur leur lieu de vie, de se rencontrer, de toujours mieux connaître leur commune. Il en résulte une dynamique locale qui fait toute la différence.

La vie associative et scolaire présente également une complémentarité certaine avec les politiques menées en matière de santé et de solidarité, de développement des crèches, avec la vie festive, avec le développement touristique. Elle occupe en quelque sorte une position stratégique en termes de dynamique locale.

Les équipements scolaires doivent être régulièrement adaptés pour répondre à l'augmentation de la population. Ce défi continuera à l'avenir, puisque, si les tendances et les calculs de l'IWEPS sont confirmés, pas moins de 100 habitants sont attendus en plus chaque année à moyen terme.

2.10.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

Au niveau communal, la vie associative et éducative garantit l'accès équitable à l'éducation, à la formation, à l'information, aux activités culturelles, stimulant l'ouverture sociale.

A noter que tous les acteurs de la société locale sont invités à participer réellement à la prise de décision à travers le PCDR / Agenda 21 local, notamment à travers la CLDR, et la consultation du monde associatif et de la population.

2.10.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

C'est probablement l'aspect qui a suscité le plus d'engouement et la plus grande réflexion de la part de la population.

Les habitants de tous âges évoquent la convivialité de La Bruyère. La vie associative est qualifiée de riche. L'offre culturelle et sportive est très appréciée, de même que les efforts de la Commune pour développer et améliorer les infrastructures socio-collectives et pour soutenir les activités existantes.

En ce qui concerne la vie de quartier, ce qui existe est apprécié, et les habitants ont la volonté d'organiser des fêtes de voisins, des petits déjeuners le dimanche, des brocantes etc.

Pourtant, l'ambiance générale de la commune est parfois perçue comme manquant de dynamisme. Les habitants ne souhaitent pas voir la commune se transformer en commune dortoir et se plaignent du manque d'Horeca (cafés et restaurants en particulier), jugé important pour la vie sociale. Le souhait de plus de lien social est également exprimé, par exemple avec des activités intergénérationnelles. On signale parfois que faute de place et de moyens, certaines associations ne peuvent répondre à toute la demande existante. Bien que des activités soient organisées et que la Commune ait édité un dépliant, les habitants perçoivent un manque d'activités pour les 12-16 ans, qui n'ont pas encore accès aux maisons de jeunes et qui sont peu touchés par les clubs sportifs.

De plus, des écarts sont signalés entre les quartiers. Villers, en particulier, le plus petit village, est perçu comme ayant une vie socio-collective moins développée.

Les propositions d'amélioration ne manquent pas. Il est parfois intéressant de vérifier si ces propositions correspondent à un réel besoin ou ont un potentiel de développement. On retiendra notamment des demandes en équipements sportifs et ludiques de quartier.

De nombreuses propositions se focalisent surtout sur les enfants et les jeunes : l'investissement des jeunes dans la commune est perçu comme un moyen d'intégration à la vie sociale et collective important pour l'avenir. Par contre, les activités et rassemblements extérieurs des jeunes ne sont pas toujours bien perçus (bruit etc.).

Enfin, il est intéressant de noter que, tout naturellement, les habitants citent les places des villages comme lieu de référence pour de nouveaux équipements.

L'enseignement est lui aussi bien noté par les habitants. On cite souvent un enseignement de qualité, avec notamment les ateliers langues.

La plupart des demandes d'améliorations sont spécifiques à certaines écoles : amélioration des synergies entre l'implantation de Bovesse et l'école de Rhisnes, adaptation des infrastructures à Saint-Denis et à Emynes, etc.

Des propositions plus globales existent :

- la mise en place d'un Agenda 21 local écoles ;
- l'éducation des enfants à l'alimentation saine, à l'agriculture et au développement durable ;
- l'école des devoirs ;
- la mise en place du ramassage scolaire ;
- la sécurisation aux abords des écoles (circulation routière).

Par ailleurs, l'absence d'établissement de niveau secondaire sur la commune est parfois regrettée.

2.10.4. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR L'INFORMATION-CONSULTATION DES ASSOCIATIONS

La vie associative est vue comme un pivot de la vie communale, porteur de sens et d'un sentiment d'identité. On notera à ce sujet les loisirs et les activités traditionnels (colombophilie, balle pelote) les activités ou les associations phares (jeux inter villages, balle pelote, Centre Rural de La Bruyère, Carnaval d'Emynes etc.)

On signale une certaine compétition avec Namur, qui propose aussi une offre de qualité, avec de nombreux moyens.

Trois piliers de la vie associative = communication, infrastructures, bénévolat.

Communication :

- Intérêt des outils actuels, mais souhaits d'amélioration (panneaux réservés, facilité d'utilisation du site internet, liste à jour des associations, amélioration de la journée des associations etc.) ;
- Proposition de travailler autour d'un thème commun ;
- Collaboration entre certaines associations, sur base d'habitudes ou d'intérêts communs, mais manque de possibilités de se rencontrer.

Infrastructures :

- Outils existants appréciés (tarifs préférentiels, prêt de matériel par la commune, bibliothèque-ludothèque), attente par rapport au nouveau hall sportif - quelques améliorations demandées, concernant surtout l'accès aux équipements, le besoin de plus de place et d'un meilleur partage des équipements.
- Intérêt de grosses infrastructures phares, comme le futur hall sportif ou la bibliothèque ludothèque ; besoin d'une salle multifonctionnelle pour théâtre, danse, spectacle ;
- Mais aussi intérêt d'infrastructures de quartier ou de village (exemple : salle des fêtes existantes), comme un élément essentiel de la dynamique de village ;
- Manque de plaines de jeux, de petits équipements sportifs, de petits espaces de réunion.

Bénévolat :

- Difficulté pour certaines associations de trouver de nouveaux bénévoles et de la relève ;
- Jeunes : important car le futur des activités dépend des jeunes mais mobilité propre à cette période de la vie + difficultés à habiter dans la commune plus tard. Besoins spécifiques aux mouvements de jeunesse ;
- Travail d'implication des jeunes du CRLB ;
- Retraités : nombreux à s'investir dans les associations, qui reposent souvent fortement sur eux ;
- Nouveaux habitants : public potentiel, mais très attiré par des activités proposées à Namur ; méconnaissances vis-à-vis des activités proposées, mais surtout vis-à-vis des activités traditionnelles (pourtant, la plupart des nouveaux habitants viennent du Namurois).

2.11. SERVICES SOCIAUX ET MÉDICAUX

2.11.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La Bruyère dispose d'un panel diversifié de services sociaux et de services de soins, avec notamment deux maisons de repos, le centre croix Rouge de la Mehaigne (localisé à Eghezée, mais intégrant la section de La Bruyère), le CPAS et un poste médical de garde de l'AGHHN (Association des Généralistes de la Haute Hesbaye Namuroise). Les besoins de la population sont globalement couverts, de nombreux services sont d'ailleurs en place au bénéfice de l'enfance et de l'adolescence. Les services destinés aux personnes âgées sont cependant peu développés au regard des besoins réels (les personnes âgées ont d'ailleurs tendance à quitter la commune).

L'offre socio-culturelle, notamment les infrastructures sportives, est répartie sur le territoire communal. La Commune assure une amélioration et une adaptation constante de ces infrastructures (réfection, audit énergétique, agrandissement, constructions etc.). Ainsi, chaque village, sauf Villers-lez-Heest dispose d'une école. L'offre en matière scolaire est d'ailleurs bonne et diversifiée mais limitée aux enfants de maternelle et de primaire.

Suite à un effort important de la Commune, l'offre en crèches est l'une des meilleures de la Province, elle peut cependant encore être améliorée.

2.11.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

Les services sociaux, en particulier le CPAS, relaient les outils et les politiques développées pour **prévenir et alléger la pauvreté** et pour assurer **un accès équitable aux services publics**. Le système social belge passe à ce sujet pour un des meilleurs.

Ils assurent également une politique de prévention et de suivi en matière de santé pour :

- **améliorer la prise de conscience et agir sur les déterminants principaux en termes de santé,**
- **réduire les inégalités en matière de santé.**

La **planification du développement de la santé** devrait également améliorer la prise en compte des besoins spécifiques aux personnes âgées, a fortiori dans un contexte de vieillissement de la population.

2.11.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

L'aspect services sociaux et médicaux a été abordé de façon transversale, souvent en lien avec d'autres problématiques, comme le logement.

Globalement, on retiendra une demande de renforcement des services de santé.

Plus spécifiquement, petits et grands sont particulièrement sensibles à la place des personnes âgées – lesquelles, pour rappel, ont tendance à quitter la commune.

La réflexion est lancée, avec de nombreuses propositions concrètes : maison de repos, résidence services, services à domicile, réseau d'entraide personnes âgées et même mise en place d'une fiscalité adaptée.

Cela semble un enjeu important à La Bruyère. La commune a d'ailleurs démarré la démarche sans tarder via la mise en place d'un conseil des aînés. De plus, des projets de résidences-services font l'objet de réflexions et/ou voient le jour.

2.12. LOGEMENT

2.12.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le parc de logement de La Bruyère est constitué pour une part importante de maisons unifamiliales séparées, près de $\frac{3}{4}$ des maisons. Les bâtiments sont globalement neufs, les constructions s'étant multipliées à partir de 1970 avec la périurbanisation.

La population communale a d'ailleurs connu un fort développement, en particulier depuis le début des années 80. Le coût des logements est élevé, plus élevé que les moyennes régionales et provinciales – situé à la périphérie de Namur et jouissant d'un cadre de vie rural attrayant et dynamique, La Bruyère est en effet un lieu de vie attractif pour de nouveaux habitants et attire une population relativement aisée.

Si le parc de logement est particulièrement attractif pour des familles, il répond moins aux besoins de certaines catégories de population :

- Les jeunes (coût élevé de l'immobilier),
- Les personnes âgées (petits logements, services),

De plus, la taille des ménages a tendance à diminuer.

Enfin, la demande en logements sociaux est faible.

La Commune souhaite donc principalement

- maîtriser les pressions de l'urbanisation et préserver le caractère rural qui fait son charme ;
- apporter du logement attractif pour les personnes jeunes, les personnes âgées, les personnes désireuses de se reconstituer un patrimoine suite à un accident de la vie ; c'est notamment l'objet de l'ancrage communal, via différents projets de rénovation/construction.

2.12.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

En ce qui concerne le logement, les engagements de la charte d'Aalborg sont les suivants :

- Assurer des conditions de logement et de vie de haute qualité et socialement intégrés ;
- Appliquer les exigences posées par la conception et la construction durables ;
- Bon équilibre entre emplois, logements et services dans la planification.

En prévoyant du logement pour une partie ciblée de la population et en cadrant le développement de l'habitat, la commune s'inscrit dans ces engagements. De plus, la législation wallonne actuelle prévoit des normes pour la construction durable.

La réflexion est donc en cours au niveau communal.

2.12.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

Globalement, les habitants soulignent la qualité du parc de logement. Ils proposent des actions en faveur des quelques bâtiments à réaffecter.

De nombreux habitants expriment le souhait de développer la politique du logement. Ce souhait est souvent lié à l'urbanisme et aux questions énergétiques, à la préservation du cadre de vie, mais aussi au logement public.

Ainsi, principalement suite à l'enquête de satisfaction, on a relevé des remarques divergentes, entre ceux qui veulent développer le logement public et ceux qui n'en veulent pas.

Ce qui fait consensus, ce sont les difficultés rencontrées par deux catégories de la population bien spécifiques à savoir :

- Les difficultés pour les jeunes de s'installer sur le territoire communal, notamment en raison du prix de l'immobilier, alors que l'envie est présente ;
- Les difficultés pour les personnes âgées de trouver des logements adaptés.

Une réflexion s'est esquissée sur l'évolution du logement pour accueillir ces franges de la population : logement tremplin, logement intergénérationnel. Mais aussi pour avoir du logement qui réponde aux impératifs environnementaux. Certains habitants évoquent d'ailleurs de nouvelles formes d'habitat, par exemple collectif, tout en rejetant les grands immeubles d'appartements de type urbain.

2.13. GESTION DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE

2.13.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La collecte et le tri sélectif des déchets sont bien mis en place à La Bruyère.

Le rôle individuel dans l'amélioration de la collecte des déchets est essentiel. La Bruyère peut, à ce sujet, se targuer d'une amélioration constante des pratiques de tri des déchets par les habitants.

Grâce au projet « Commune Energ'éthique » la Commune de La Bruyère a démarré une démarche volontariste en termes de réduction des besoins en énergie. Le Conseiller Energie était ainsi chargé de l'accompagnement tant de la Commune que des citoyens pour une meilleure gestion de l'énergie grâce à des actions ou conseils au niveau de l'isolation des bâtiments ou de la baisse de la consommation d'énergie.

La poursuite des mesures en termes d'énergie est ou sera assurée par le conseiller Environnement (suivi des permis) et par le tuteur énergie du CPAS (conseil).

2.13.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

En partenariat avec le BEP, la commune voit constamment **la production de déchets diminuer, à mesure que s'accroissent la réutilisation et le recyclage, selon les normes de bonne pratique.**

C'est à travers le projet « Commune Energ'éthique » que la Commune de La Bruyère, a **intégré la protection climatique dans les politiques dans le domaine de l'énergie**, dans le cadre d'une démarche régionale. C'est une base pour **développer et poursuivre une approche stratégique et intégrée pour ralentir l'évolution climatique** au niveau local.

En démarrant avec un parc éolien, et en réinvestissant les fonds engrangés pour des panneaux solaires, **la part des énergies renouvelables est augmentée** petit à petit.

Dans le même ordre d'idée, l'isolation des bâtiments communaux et la prise en compte des bonnes pratiques architecturales dans le cadre de nouveaux projets (tant privés que publics), permet d'éviter **les consommations d'énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique des usages finaux.**

Globalement, la gestion des déchets et de l'énergie est un des points forts de la commune en matière de développement durable.

2.13.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

Au vu des résultats de la consultation, il semble que tous les habitants n'ont pas conscience de la politique de la commune en matière d'énergie.

Ainsi, l'ancien projet commune Energ'éthique et le tuteur énergie CPAS sont peu connus.

Les habitants ont la volonté de développer les énergies renouvelables, d'isoler les bâtiments communaux.

Plusieurs remarques ont été faites à ce sujet :

- Les éoliennes sont souvent vues comme une nuisance, mais certains habitants demandent leur développement ;
- L'énergie solaire jouit d'une aura plus positive ;
- Proposition de développer un centre de production d'énergie via la biomasse ;
- Volonté de développer du logement durable /passif ;
- Manque de propreté de certains espaces publics, bulles à verre, mais aussi petites incivilités du type tags etc. ;
- Besoins en équipements : amélioration du réseau d'électricité, de la desserte en gaz naturel.

2.14. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

2.14.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La Bruyère profite de son excellente position au niveau d'un nœud autoroutier, routier et ferroviaire, qui explique en bonne partie son attractivité pour de nouveaux habitants. Cependant, cette position a aussi son revers. Ainsi, le trafic routier parcourant ce territoire rural est important.

La voiture est essentielle, sinon indispensable. La desserte en transports en commun est cependant assurée dans l'ensemble des villages. Tous les villages sont ainsi reliés à Namur et à Gembloux par le bus ou par le train. En revanche, les connexions en transports en commun ne sont pas toujours assurées entre les villages. Les liaisons avec les gares ne sont pas forcément automatiques non plus.

En matière de sécurité, des dispositifs sont prévus pour sécuriser les modes doux en intérieur de village. Les abords des écoles, notamment, sont en zone 30. Certains points peuvent cependant être améliorés, comme les abords de l'école de Saint-Denis.

Les principales routes sont longées de pistes cyclables. Vu l'importante charge de trafic, celles-ci peuvent être perçues comme insécurisées.

On notera aussi les nuisances acoustiques le long des autoroutes. Les mesures prises à ce jour doivent être améliorées.

2.14.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

La Charte d'Aalborg préconise de travailler à :

- **réduire la nécessité du transport motorisé privé et favoriser des alternatives séduisantes accessibles à tous ;**
- **augmenter la part des déplacements assurés par les transports en commun, à pied et à bicyclette ;**
- **encourager la transition vers des véhicules peu polluants ;**
- **développer un plan urbain de mobilité intégré et durable ;**
- **réduire l'impact des transports sur l'environnement et la santé publique.**

Dans une commune comme La Bruyère, la voiture est cependant nécessaire, et les transports en commun ne sont pas forcément rentables. L'enjeu est donc de taille. La commune a cependant aussi des atouts, avec la présence des gares, dans des quartiers encore peu urbanisés, et certains villages sont assez bien équipés en services.

2.14.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

La mobilité a suscité de nombreuses réactions lors des consultations.

Les habitants apprécient :

- La situation de La Bruyère, au croisement de deux autoroutes,
- La présence de deux gares,
- L'existence d'espaces publics réservés ou prioritaires pour les modes doux, là où ils existent.

On souligne cependant à plusieurs reprises :

- La nécessité d'avoir une voiture
- La faible offre en modes doux et pour les personnes à mobilité réduite ;
- Le fait que certains espaces publics sont fortement occupés par la voiture, c'est notamment le cas de la place de Saint-Denis ;

- Le manque de liaisons vélo et transports en commun entre les villages et vers les gares ;
- Le mauvais état de certaines routes et de certains trottoirs ;
- Les problèmes liés au transport des betteraves, malgré les améliorations déjà apportées ;
- Les difficultés concernant la mobilité aux abords des écoles (la sécurité, les navettes scolaires etc.) ;
- L'offre en transports en commun : ne relie pas tous les villages, parcours et fréquence peu adaptés, tous les quartiers ne sont pas desservis ;
- Les difficultés de parcage pour les voitures ;
- La présence de véhicules non agricoles sur les chemins de remembrement ;
- Le besoin de valorisation des gares de Bovesse et de Rhisnes ;
- La vitesse trop élevée dans certaines rues et autres incivilités routières.

A noter que les enfants sont très sensibles à la possibilité de circuler en sécurité, en particulier à vélo. La grande présence de la voiture dans certains espaces publics est vue négativement par les plus jeunes (parking, problèmes de sécurité aux abords de l'école d'Emines).

À plusieurs reprises, les projets d'Infrabel ont valu des questions de la part des habitants, qui souhaitent plus de renseignements à ce sujet.

On le voit, les remarques sont variées et expriment un réel besoin. L'enquête 2011 montre d'ailleurs que c'est un des points pour lesquels la population est la moins satisfaite. Plusieurs habitants proposent des solutions concrètes, dont un plan Communal de Mobilité, qui aurait le mérite d'apporter de la cohérence aux solutions apportées.

2.15. GESTION COMMUNALE ET SERVICES PUBLICS

2.15.1. SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La commune est bien desservie en infrastructures et services publics (poste, police, intercommunales de gestion des déchets...). Les politiques menées au niveau supra-communal sont d'ailleurs bien relayées au niveau communal (on l'a vu pour la gestion des déchets, de l'énergie ou le tourisme).

Les moyens humains de la commune sont un atout, quoiqu'un effort supplémentaire soit attendu et programmé quant à la visibilité de l'organisation des services communaux.

De plus, les finances saines garantissent une marge de manœuvre certaine pour la poursuite de mesures, d'actions qui amélioreront encore la situation communale, dans l'esprit du développement durable.

2.15.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE D'AALBORG

Les engagements d'Aalborg en matière de gouvernance sont multiples.

Continuer à développer une vision partagée et à long terme d'une commune durable : la réflexion a démarré (avec le SADD et la déclaration politique), elle est poursuivie actuellement, notamment par le PCDR / agenda 21 local, qui apportera un degré de formalisation supplémentaire.

Développer la participation et les compétences en matière de développement durable dans la communauté locale et l'Administration communale

La Commune améliore ou adapte petit à petit les compétences internes, avec le conseiller énergétique, remplacé par le tuteur énergie, le service jeunesse et intergénérationnel, etc.

Inviter tous les acteurs de la société locale à participer réellement à la prise de décision

De nombreux outils communaux font appel à la participation citoyenne, comme la CCATM. Dans le cadre du PCDR, la participation est particulièrement importante, avec l'organisation de réunions par village et pour les associations, dans un premier temps et la mise en place d'une CLDR qui accompagnera la réalisation et la mise en œuvre de l'agenda 21 local.

Prendre les décisions dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et de transparence

La Commune s'est dotée, de longue date, d'outils de communication que sont le bulletin communal et le site Web. La participation (notamment ODR) va également dans ce sens. Des mesures comme la mise en place d'une plate-forme inter-services, avec la réalisation d'un organigramme des services communaux, amélioreront la transparence – A noter que, dans le cadre de l'ODR, un groupe de travail sur la communication a été lancé en amont de la stratégie de développement.

Coopérer efficacement et dans un esprit de partenariat avec d'autres communes, notamment les communes voisines, et d'autres niveaux d'administration et de gouvernement

La Commune s'inscrit dans les politiques régionales, avec notamment l'affiliation aux intercommunales, les partenariats avec les différents niveaux de compétence provinciaux, régionaux, communautaires etc., mais aussi des partenariats avec les communes voisines (Commune Energ'Ethique avec Fernelmont, jeux inter-villages). Des jumelages ont été organisés par le passé mais ils ont tendance à s'essouffler.

La coopération est susceptible d'améliorations possibles, notamment avec une réflexion sur les équilibres Nord-Sud (au sens mondial du terme).

2.15.3. COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

Le retour des habitants concernant les services offerts par l'Administration est excellent. Celle-ci est jugée accueillante et professionnelle. D'ailleurs, dans leur très grande majorité, les habitants sont heureux de vivre à La Bruyère.

L'action communale est vue très positivement, même si dans certains domaines précis, les habitants sont très demandeurs d'améliorations : la mobilité et la sécurité routière, l'urbanisme et la gestion du territoire, les travaux.

Comme dans de nombreuses communes les habitants pointent la communication comme étant défailante. Il est intéressant de noter que les habitants proposent parfois de mettre en place des outils... qui existent déjà, comme un site web ou un agenda des activités.

On note également un sentiment d'insécurité vis-à-vis des cambriolages. Le rôle de l'agent de quartier et de la police est cependant souligné positivement (possibilité de signaler ses vacances, volonté d'organiser une rencontre entre l'agent de quartier et les habitants etc.).

Ceci est à relier au souhait de renforcement des services existants : les points postes, la police, l'agent de quartier, parfois la réadaptation des horaires d'ouverture des administrations et des services publics.

Enfin, les habitants témoignent d'un besoin de plus de participation à la vie communale et d'être davantage consultés. Cette démarche est initiée via le PCDR. Besoin de plus de participation à la vie communale

3. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Historique			
Un patrimoine et une histoire connus et bien documentés	Des alentours parfois peu qualifiants pour des bâtiments de qualité (exemple : église de Saint-Denis)		/
De bons outils communaux de valorisation (Notamment la Maison de la Mémoire Rurale), grâce à des expos, promenades guidées, conférences, publications etc.	Tous les habitants ne connaissent pas la richesse du patrimoine historique communal		Risque de perte de connaissances du patrimoine historique
Intérêt pour la valorisation touristique (d'ailleurs existante)		Partenariat avec la maison du Tourisme du Pays de Namur : valorisation touristique du patrimoine historique	
Une commune et des associations qui répondent bien aux attentes des habitants en matière de valorisation			
Géographie			
Sous-sols riche en eau Pris en compte par les outils de gestion des eaux : PASH, Contrat de rivière, zones vulnérables, zones de protection, plan PLUIES	Outils parfois difficiles à appliquer (pratiques non conformes aux zones vulnérables/ zones de protection) PASH : les villages Meux et Saint-Denis ne sont pas encore équipés de collecteurs (2 collecteurs à implanter) Des besoins d'amélioration de la gestion des eaux de surface exprimés par les habitants.	Possibilité d'actions via les outils extra-communaux cités.	Risques sur la qualité des eaux
95-97% des voiries existantes sont équipées	Quelques rues à équiper en égouttage Possibilité d'endiguer des risques de pollution à court ou moyen terme en complétant le réseau	Mise en place du réseau d'égouttage programmé par le PASH	Projets parfois programmés à très long terme. Risques de pollution des eaux et des sols
Sol riches pour l'agriculture Sous-sols exploités (carrières)	Erosion des terres agricoles Problèmes très ponctuels de stabilité des sols		Coulées de boue
Paysage			
Un paysage agricole globalement attractif	Implantation en ruban le long de certaines voiries qui rend parfois délicate une urbanisation bien intégrée dans le paysage		Poursuite de l'urbanisation de certains espaces agricoles
Etude ADESA en cours, (déposée pour approbation		Valoriser et protéger les Périmètres d'Intérêt	

chez le Ministre)		paysagers définis par l'étude ADESA	
Un paysage rural apprécié par les citoyens			
Mesures en faveur des chemins creux : plantation de haies	Disparition de certains arbres isolés, de haies et même de bois	Subvention pour la plantation de haies Journée de l'arbre	Poursuite de la disparition de bois et de haies
Ecologie et patrimoine environnemental			
Deux anciennes carrières devenues des Sites de grand Intérêt Biologique	Peu de Sites de Grand Intérêt Biologique sur la commune Pas de Plan Communal de Développement de la nature		Risque de perte progressive du patrimoine naturel par appauvrissement du territoire communal
La commune a une politique de protection et de plantation d'arbres et de haies le long des chemins et des routes Une volonté des habitants d'améliorer la qualité de l'environnement et de participer à la démarche	Arrachages d'arbres et de haies, voire de boisements, éléments essentiels du réseau écologiques (couloirs écologiques, zones de refuge et de nourrissage etc.)	Subvention pour la plantation de haies Journée de l'arbre	Poursuite de la disparition des arbres, haies et boisements
	Fortes pressions de l'urbanisation et de l'agriculture sur l'environnement	Mesures agro-environnementales	
	Barrières écologiques constituées par les autoroutes et le chemin de fer		L'élargissement des lignes de chemin de fer et de l'autoroute E42 augmenteront l'effet de barrière.
Occupation des sols, urbanisme et patrimoine bâti			
Noyaux d'habitat ancien de qualité, villages attractifs Des efforts importants consentis pour améliorer les équipements et la mobilité dans le cœur du village de Meux	Quartiers de la gare de Rhisnes et Quartier de la gare de Bovesse moins qualitatifs Des espaces publics moins qualitatifs dans certains cœurs de village, en particulier à Meux et à Saint-Denis. Les habitants se sont montrés sensibles à cet aspect, en particulier les enfants.		En zone d'habitat au plan de secteur, nombreuses parcelles non bâties sont exploitées pour l'agriculture. Quid de leur devenir en cas de fin d'exploitation ?
Intéressant patrimoine bâti, faisant l'objet d'une valorisation par le privé et par la commune et apprécié par les habitants	Habitat assez étalé autour de certains villages, avec impacts sur la lecture du paysage, mais aussi sur l'environnement		
Nombreuses parcelles non bâties en zone d'habitat	La Commune possède relativement peu de foncier dans les zones d'habitat	Partenariat avec la Joie du Foyer Plan Communal du Logement	

Démographie et population			
<p>Une population jeune, familiale</p> <p>Souhait de développer de l'habitat et des services à destination des tranches d'âge 20-30 ans et >60 ans</p> <p>Un souhait de la population d'améliorer les capacités d'accueil des classes d'âge plus jeune et plus âgées.</p>	Déséquilibre des tranches d'âge 20-30 ans et >60 ans	Partenariat avec la joie du Foyer	Risque de départ des jeunes et des aînés
<p>Une commune attractive proche des villes de Bruxelles, Gembloux et Namur.</p> <p>Les habitants souhaitent faire participer les nouveaux venus à la vie locale.</p>			Risque d'une augmentation de la population trop importante, avec ses incidences sur le cadre de vie
Vie économique			
Une population aisée, avec un niveau d'instruction supérieur à celui de la Wallonie			
Une proportion faible de la population avec le revenu minimum d'insertion	Un taux de revenu de moins de 20.000€/an de 20%		
<p>Un taux d'emploi élevé</p> <p>Des pôles d'emplois proches de la commune (Namur, Gembloux, Bruxelles, deux zonings)</p>	Une population qui travaille plutôt à l'extérieur		Mouvement pendulaire des travailleurs, avec les incidences sur la population
Une perception positive de la vie économique locale par la majorité de la population			
Notamment via l'Agence Locale pour l'Emploi, une politique de création d'emplois favorable aux catégories fragilisées sur le marché du travail (niveau secondaire).			
Agriculture			
Des terres riches pour l'agriculture	Augmentation du prix des terres agricoles		
Un secteur agricole dynamique, qui profite à la fois de terres d'excellentes qualité, pour une agriculture d'échelle, et de la proximité d'une clientèle attirée par des services à valeur ajoutée (produits du terroir, produits bio, tourisme)			
Les habitants ont une perception globalement positive de l'agriculture.	Une demande existe pour mieux connaître le métier d'agriculteur et ses contraintes.		

Une stabilisation du nombre d'emplois dans le secteur agricole	L'âge des exploitants augmente, la reprise n'est pas forcément assurée		
Des actions en faveur de l'environnement : les mesures agro-environnementales	Des impacts associés à certaines pratiques agricoles : pollution des eaux, coulées de boue, érosion des terres		Risques environnementaux tels qu'inondations, dégâts liés aux coulées de boues, perte de la qualité des terres et de la biodiversité.
Tourisme			
Une bonne mise en valeur du patrimoine agricole (accueil à la ferme, produits du terroir, circuits touristiques etc). une marge d'amélioration est possible. Le potentiel touristique a d'ailleurs été souligné par les habitants.	Peu de petit Horeca	Affiliation à la maison du tourisme de Namur	
Des activités villageoises ayant un rayonnement plus large que les limites communales	Tous les villages ne disposent pas d'activités propres		Perte de possibilités de se rencontrer et de convivialité
Vie culturelle et associative, enseignement			
Un large panel d'associations, culturelles, sportives, scientifiques, de solidarité etc., adaptées à des publics variés. Un service action jeunesse et intergénérationnel, outil de coordination et de création L'aspect socio-culturel est d'ailleurs très fortement apprécié par les habitants.	Certains villages (Villers et warizouls), dont la population est moins nombreuse, ont moins d'infrastructure, hors les modes de déplacements alternatifs à la voiture ne sont pas faciles d'utilisation, ce qui peut être compliqué pour certaines couches de la population (en particulier les jeunes et les personnes âgées)	Améliorer l'attractivité et les possibilités offertes par les outils existants (demandé par les habitants et les associations)	Les jeunes et les personnes âgées qui ne peuvent systématiquement utiliser la voiture auront plus de difficultés à accéder aux activités.
Des infrastructures de qualité, avec la volonté de les améliorer sans cesse (Nosse Maujonne à Meux)		Subvention en attente pour le projet de hall sportif d'Emines	
Une école par village, sauf à Villers, avec chacune un projet, et des investissements conséquents			
Une population scolaire globalement en augmentation, avec des différences sensibles en fonction des villages → développement programmé des écoles	En l'absence d'enseignement secondaire, certaines familles placent tous leurs enfants, même ceux du primaire, dans un établissement à l'extérieur de la commune		
Des retraités très investis dans les associations.	Les associations font état d'une difficulté à trouver de nouveaux bénévoles. Les nouveaux habitants sont plus polarisés par Namur pour leurs activités.		

	La journée des associations manque de dynamisme et d'attractivité.		
Des gros efforts en communication : sites web de la commune, des écoles, de la bibliothèque, réseaux sociaux, Le Mag', brochures crèches et plaines de vacances etc.	Une demande des habitants pour un développement de la communication. Les associations font des propositions pour améliorer la communication.		
Services sociaux et médicaux			
Des services de santé pour chaque étape de la vie	Une offre plus faible pour les personnes âgées		Aînés quittant la commune ce titre, il est intéressant de développer les services et les logements pour les personnes âgées
Des efforts en matière de communication pour les services visant les enfants	Pas de brochure spécifique pour les personnes âgées		
Des solutions pour les situations délicates (incapacité physique, enfants vivant en milieu difficile etc)		partenariat avec des structures externes à la commune	
Une excellente offre en crèche, une des meilleures de la Province	Malgré les importants efforts de la Commune et le niveau d'excellence atteint, pas encore assez de places		Certains citoyens auront du mal à trouver des solutions
Logement			
Un parc de logement de bonne qualité, qui répond particulièrement bien aux besoins d'un public familial	Les logements répondent moins aux besoins des jeunes ménages et des personnes âgées, des personnes habitant seules, malgré les actions communales		Départ des jeunes et des personnes âgées
Plan Communal du Logement volontariste Cibler certaines tranches de la population via l'ancrage communal (par exemple les logements tremplins) Développement de types de logements, comme des appartements, en respectant des critères d'économies d'énergie, de densité etc.	Coût de l'immobilier moins attractif pour les jeunes ménages	Subvention pour les logements publics Partenariat avec la Joie du Foyer	
	Étalement de l'habitat		Risque de perte du caractère rural
Gestion des déchets et de l'énergie			
Une commune très volontariste et exemplaire en matière de gestion des déchets et de l'énergie	Une politique communale en matière d'énergie peu connue des habitants		
Une amélioration progressive et effective de l'isolation des bâtiments, des pratiques économes en énergie A court terme, des projets sont programmés pour améliorer la situation	Un succès inégal en fonction des bâtiments		

(exemple : le déplacement de l'administration communale)			
Production d'énergie renouvelable éoliennes, panneaux solaires et biométhanisation Réinjection des apports financiers et des économies réalisées dans les investissements communaux			La surabondance de ces projets peut nuire à l'environnement paysager
Des actions de sensibilisation auprès des citoyens (ramassage des déchets par les jeunes de la commune etc.)	Déchets sauvages déplorés par les habitants		
Mobilité et sécurité routière			
Excellente accessibilité : 2 autoroutes, 2 nationales, 2 gares Deux ZACC à proximité des gares : possibilité de développer les quartiers proches des gares pour avoir une alternative intéressante à la voiture vers les principaux centres urbains des alentours	La commune est dépendante de la voiture, notamment pour des déplacements de travail, des déplacements scolaires et des déplacements universitaires	Suivi des projets Infrabel d'élargissement de la voie ferrée à trois voies	Si la population augmente, le nombre de voitures et les nuisances associées risquent d'augmenter aussi
Des actions communales pour améliorer la mobilité (espaces publics dans les villages, coopération avec les autorités pour les aménagements le long des voiries régionales, coopération avec la sucrerie pour la bonne gestion de sa mobilité)	La mobilité est un sujet sensible auprès des habitants : – Peu d'attractivité des gares, – Difficulté pour les déplacements modes actifs – Place importante de la voiture dans l'espace public, avec parfois des incivilités	Inscrire l'action communale dans une vision globale de la mobilité pour La Bruyère pour améliorer la satisfaction des habitants	
	Points noirs de circulation, notamment les abords de l'école de Saint-Denis	Améliorer la sécurité et la mobilité des écoliers	
	Déplacements difficiles entre les villages de La Bruyère, surtout en modes doux		
Réduction du bruit provenant de l'E42 suite aux travaux réalisés. (changement de revêtement) Améliorer la protection contre les nuisances routières.	Bruits dus à l'autoroute		Bruit lors de l'élargissement de l'autoroute, compensé par un meilleur revêtement.

Gestion communale et services publics			
<p>Une Administration et une action communales très appréciées par les habitants</p> <p>Démarche initiée par le PCDR en matière de participation</p>	<p>Des besoins d'évolution précis pointés par les habitants dans le cadre de l'ODR</p> <p>Un besoins d'amélioration de la participation à la vie communale</p>		
<p>Une commune tournée vers le développement durable dès l'amont, avec la déclaration politique</p> <p>Réalisation d'un agenda 21 local (A21L) : c'est le PCDR</p>	<p>Une commune fortement polarisée par les pôles d'emplois voisins</p>		
<p>Des finances saines et une bonne capacité d'emprunt</p> <p>Facilités pour réaliser des investissements sur le long terme</p>			
<p>Des projets communaux d'envergure intégrant des principes durables : hall des sports d'Emines et Administration communale</p> <p>Anciens bâtiments pourront accueillir de nouvelles affectations.</p> <p>Les infrastructures de sport de Rhisnes, notamment, sont dans un quartier qui gagnerait à être restructuré</p>	<p>Marge de manœuvre pour une meilleure collaboration des services communaux entre eux</p>	<p>Organisation d'une plateforme inter-services avec la FRW</p>	
<p>Moyens humains : entre autres urbanisme, environnement, jeunesse</p>	<p>Nécessité de faire d'avantage participer les habitants</p>		

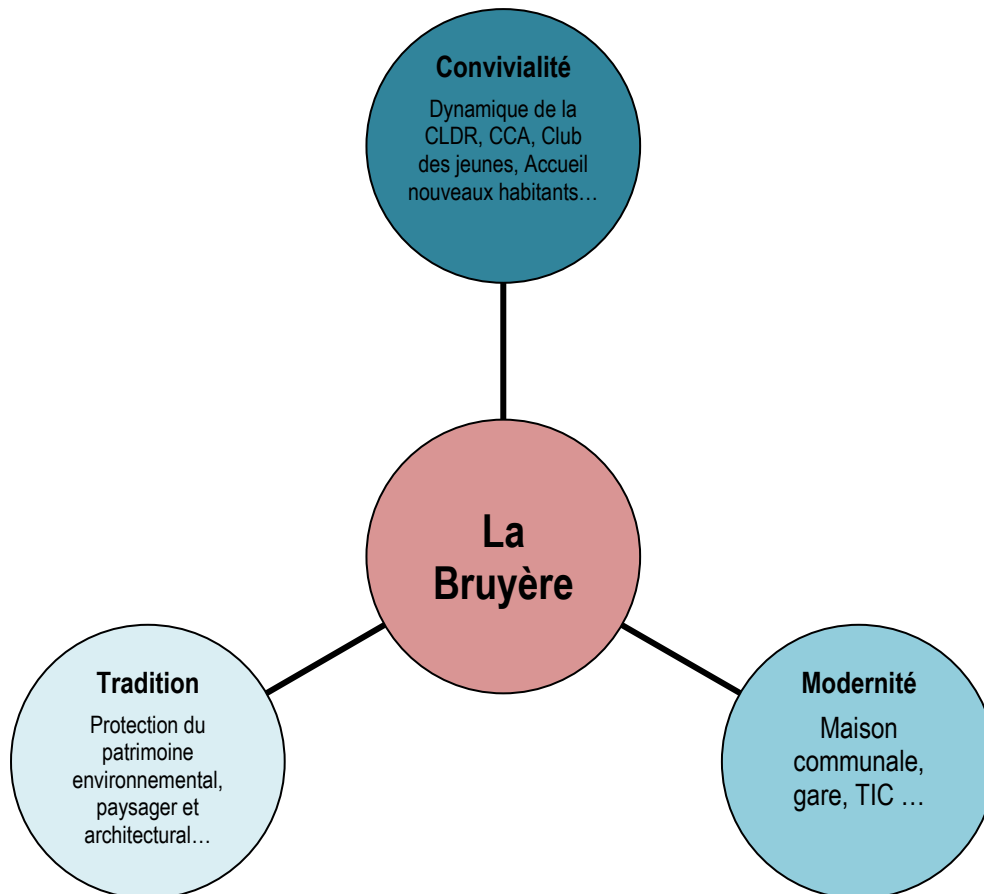
4. OBJECTIFS DE DÉVELOPEMENT

4.1. FORMULATION DES AXES, DÉFIS ET OBJECTIFS

4.1.1. FORMULATION DU DÉFI

Les membres de la CLDR ont été invités à réfléchir à un défi global.

« La Bruyère, la convivialité dans la tradition et la modernité. »



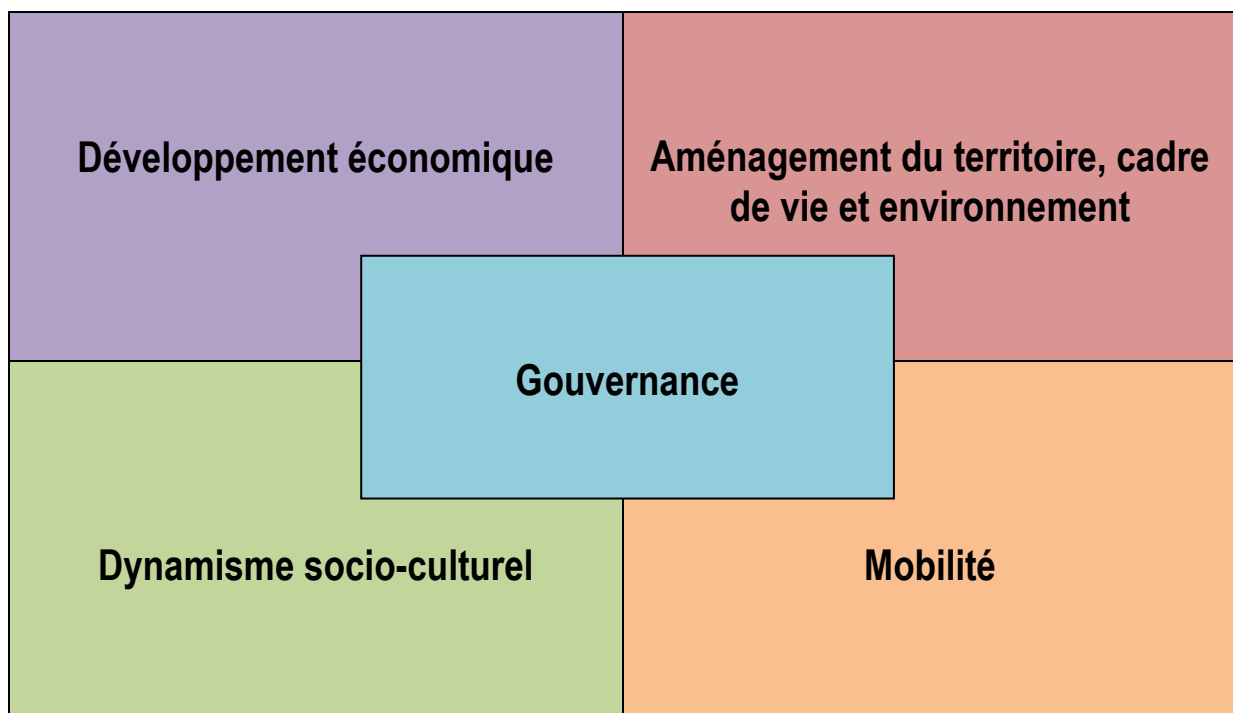
4.1.2. LES 5 AXES DE TRAVAIL

Suite au diagnostic participatif et à la consultation dans les villages et auprès du monde associatif, 4 axes de travail ont été définis dans un premier temps :

- Développement économique,
- Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement,
- Dynamisme socio-culturel,
- Mobilité.

Ces 4 axes ont fait l'objet de groupes de travail qui ont, dans un premier temps, approfondi leur connaissance du territoire en fonction des enjeux pressentis et grâce à des personnes ressources. A cette occasion, les propositions de projets issues du diagnostic participatif ont été discutées. De nouvelles propositions de projets ont également émergées.

A l'occasion de ce travail, il est apparu qu'un cinquième axe de travail transversal était nécessaire. C'est l'axe de travail Gouvernance. Cet axe matérialise la volonté de la Commune d'inscrire d'avantage la transversalité, la communication avec les citoyens et la participation au cœur de son action. Ces engagements sont contenus dans la charte d'engagement qu'elle a adoptée le 30 juin 2011 et qui vise à élaborer conjointement un Agenda 21 Local et un PCDR.



4.1.3. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT EN FONCTION DES 5 AXES DE TRAVAIL

La stratégie de développement a émergé suite aux groupes de travail et à la réflexion menée avec la CLDR. Elle comporte 4 objectifs de développement qui répondent aux grands enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic partagé. Un objectif transversal lié à la gouvernance figure également dans la stratégie.

Défi	Objectifs de développement	Effets multiplicateurs
La Bruyère, la convivialité dans la tradition et la modernité	Axe - Développement économique : Objectif - Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	Valoriser et développer les ressources du territoire communal Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
	Axe - Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement : Objectif - Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire Développer une vision prospective et dynamique du territoire Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée Soutenir la création de logements pour toutes les générations
	Axe - Mobilité : Objectif - Donner une place à tous les modes de déplacements	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité Créer un circuit de liaisons lentes inter-villages Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
	Axe - Dynamisme socio-culturel : Objectif - Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	Améliorer les services aux personnes Permettre le développement d'activités intergénérationnelles Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux
	Objectif transversal	Effets multiplicateurs
	Axe - Gouvernance : Objectif - Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire

Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural

>> Objectif : développement économique

Éléments déterminants

La Bruyère est une commune avec un fort caractère résidentiel. Le taux d'emploi des habitants de la commune est relativement élevé. Beaucoup de personnes travaillent à l'extérieur. Cet objectif vise à soutenir l'activité existante. Les PME sont parfois à l'étroit dans le cadre villageois et souhaiteraient continuer à se développer en restant à La Bruyère. De nouvelles activités économiques peuvent voir le jour sur le territoire. Le tourisme d'un jour pourrait générer des retombées économiques intéressantes. Il existe également des producteurs locaux qui gagneraient à être plus connus pour étendre leurs activités.

Cet objectif vise également à créer des synergies avec les 2 zones d'activités économiques à proximité. Cela pourra permettre des gains en matière de mobilité et éventuellement offrir de nouvelles perspectives d'emploi aux Bruyétois.

Effets multiplicateurs

- Valoriser et développer les ressources du territoire communal
- Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
- Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants

Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial

>> Objectif : aménagement du territoire, cadre de vie et environnement

Éléments déterminants

La pression foncière à La Bruyère est très importante. De nouveaux habitants arrivent chaque année. L'accès au logement devient problématique pour les jeunes ménages. Les espaces publics sont des lieux à enjeux qui doivent rester des lieux de rencontre entre nouvelle et ancienne population, entre jeunes et anciens. Le territoire subit également une pression de type environnementale. L'agriculture y est principalement de type extensif.

Cet objectif vise à concilier les différentes fonctions du territoire (résidentielle, agricole et habitat pour la faune et la flore) tout en gardant son caractère rural. Le territoire est composé en différents pôles qui permettront de structurer l'action : un pôle administratif autour de la Maison communale (Rhisnes), un pôle culturel autour de la bibliothèque et du Syndicat d'Initiative (Meux), un pôle sportif avec le futur centre sportif (Emines) et les 2 gares et leurs quartiers.

Effets multiplicateurs

- Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
- Développer une vision prospective et dynamique du territoire
- Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
- Soutenir la création de logements pour toutes les générations

Donner une place à tous les modes de déplacements

>> Objectif : mobilité

Éléments déterminants

La Bruyère est dotée de 2 gares. Les villages de La Bruyère ont la particularité d'être disposés en couronne. Les transports en commun sont structurés sur un axe Nord-Sud. Il est très difficile de se déplacer de l'Ouest à l'Est autrement qu'en voiture. Il y a peu d'aménagements pour les modes doux. Les jeunes et les personnes ne possédant pas de voiture sont en demande de solutions de mobilité alternatives. La voiture est reine sur le territoire. Aux entrées et sorties d'écoles, il y a de gros problèmes de mobilité et de stationnement.

Cet objectif vise à inscrire le territoire dans une logique de mobilité douce et en diminuant la pression automobile. Cet objectif est fortement en lien avec l'objectif aménagement du territoire, cadre de vie et environnement et avec le redéploiement des 2 gares et des quartiers avoisinants.

Effets multiplicateurs

- Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
- Créer un circuit de liaisons lentes inter-villages
- Favoriser les alternatives à la voiture individuelle

Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère

>> Objectif : dynamisme socio-culturel

Éléments déterminants

De nombreuses associations sont actives sur le territoire. La Bruyère s'est fortement développée ces dernières années. Toutefois il y a un sentiment d'une difficulté à recruter de nouveaux bénévoles et d'impliquer les nouveaux habitants dans la vie locale.

Cet objectif vise à compléter les infrastructures existantes afin de proposer d'avantage de lieux de rencontres et d'y accueillir des activités intergénérationnelles. Il vise également à relancer une dynamique associative afin d'y intégrer tous les habitants de La Bruyère désireux de s'investir.

Effets multiplicateurs

- Améliorer les services aux personnes
- Permettre le développement d'activités intergénérationnelles

- Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable

>> Objectif transversal

Éléments déterminants

L'ODR a permis à la Commune de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Cet objectif a pour ambition de permettre aux services communaux de travailler dans une dimension plus transversale. La nouvelle Administration communale permettra un fonctionnement optimisé et plus durable en y associant les citoyens. Cet objectif vise également à développer la communication vis-à-vis des citoyens afin qu'ils puissent d'avantage s'investir dans la vie démocratique locale.

Effets multiplicateurs

- Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
- Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
- Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire

5. MISE EN PERSPECTIVE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ET DES PROJETS PRIORISÉS

C'est principalement lors des groupes de travail que les projets ont été définis. Ces projets visent à répondre aux objectifs de développement et aux objectifs opérationnels.

Toutefois, chaque projet peut répondre à plusieurs objectifs à la fois. Certains projets ont d'ailleurs été proposés par plusieurs groupes de travail, ce qui est particulièrement intéressant. Les fiches-projets renseignent les objectifs auxquels chaque projet répond, ceci afin de mettre en évidence la cohérence de l'Opération de développement rural.

La CLDR et la Commune ont examiné la liste de projets proposés. Il s'agissait, dans un premier temps, de mettre en évidence les projets les plus porteurs pour le territoire.

5.1. LES FICHES-PROJETS PAR AXES

Le tableau suivant donne un aperçu du nombre de fiches-projets par axe de travail.

Toutes les fiches sont numérotées. Le premier numéro donne le lot du projet, le second numéro, l'ordre de priorité de la fiche au cœur du lot.

Ainsi, la fiche « Promouvoir le marché local et les produits locaux » est la neuvième fiche du lot I.

Gouvernance : 5 Fiches-Projets	Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement : 18 Fiches-Projets
<ul style="list-style-type: none"> – 0.1. Mettre en place un groupe de travail chargé de la réalisation d'un kit de bienvenue contenant une charte de la ruralité – 0.2. Mettre en œuvre un Plan de Cohésion Sociale – 0.4. Constituer un Conseil Communal Consultatif des Aînés – 0.7. Réfléchir au fonctionnement et à la communication au sein de l'Administration communale – I.2. Créer de nouveaux outils de communication (TIC) 	<ul style="list-style-type: none"> – 0.6. Sécuriser le cheminement piéton entre Saint-Denis et Bovesse sur la RN 912 (SPW) – I.3. Aménager le parc communal des Dames Blanches – I.4. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale – I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature – I.7. Aménager le cœur du village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local – I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse – II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local – II.3. Aménager le cœur du village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le paysage local – II.7. Construire du logement à Emines – II.8. Restructurer le cœur du village d'Emines – II.9. Initier un programme d'actions en matière de développement durable – III.1. Aménager le cœur du village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local – III.2. Aménager le cœur du village de Warisoux et mettre en valeur le patrimoine local – III.3. Aménager le quartier de la gare de Bovesse – III.4. Aménager le quartier de la gare de Rhisnes – III.11. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique – III.12. Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne et leurs affluents – III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées
Mobilité : 9 Fiches-Projets	
<ul style="list-style-type: none"> – 0.5. Réduire les nuisances du charroi betteravier – I.5. Mettre en place des pédibus/vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire – I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité – I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication) – I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés par la commune – II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes – II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse – III.6. Sécuriser et aménager la voirie et les espaces publics – III.7. Compléter le maillage inter-villages pour les cyclistes et les piétons 	
Dynamisme socioculturel : 9 Fiches-Projets	Développement économique : 5 Fiches-Projets
<ul style="list-style-type: none"> – 0.8. Réaménager le local du Syndicat d'Initiative pour un meilleur accueil – 0.7. Organiser un marché de Noël – I.1. Aménager la conciergerie du Parc des Dames Blanches avec du logement intergénérationnel et un local polyvalent – I.8. Redynamiser la journée des associations – I.14. Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent – II.04. Mettre en place des projets intergénérationnels et encadrer la transmission de connaissances – III.5. Développer de petites infrastructures communautaires – III.8. Renforcer les services à la jeunesse et à l'enfance – III.9. Aménager les lieux de production culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> – 0.3. Organiser une conférence-débat sur l'agriculture aujourd'hui et demain – I.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux – II.1. Reconvertir l'ancienne maison communale en maison multi-services – II.10. Mettre en place un schéma directeur en tourisme – III.10. Poursuivre les actions en matière de développement économique

Globalement, les axes de travail sont équilibrés entre eux, avec entre 6 et 10 fiches-projets.

L'axe de travail Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement compte plus de fiches que les autres, mais il regroupe deux thématiques distinctes mais qu'il était nécessaire de traiter conjointement : l'environnement et le cadre de vie. Il est apparu que l'action communale pouvait grandement améliorer la situation existante.

L'un des deux axes de travail qui comptent le moins de fiches-projet est l'axe de travail économique. Il y a en effet deux Parc d'Activités Economiques proches de La Bruyère sur le territoire des communes voisines. Un des enjeux essentiels est celui de l'accessibilité à ces parcs, qui est traité dans l'axe mobilité. Les actions mises en place à travers les lots I et II consolident les bases d'une vision économique qui sera évaluée et consolidée à la fin de l'ODR. Par ailleurs, la commune jouit d'un excellent taux d'emploi.

L'axe de travail transversal, la Gouvernance, est celui qui fait l'objet du plus de fiche de lot 0. Ceci a permis de mettre en place les structures qui assureront la continuité de l'ODR grâce à une dynamique citoyenne et administrative complémentaire à celle de la CLDR. Certaines de ces structures sont également pressenties pour être opératrices des fiches-projets.

5.2. LES FICHES PROJETS PRIORISÉES PAR LOT

Pour programmer la mise en œuvre du PCDR, chaque projet a été placé dans un lot en fonction de sa priorité de mise en œuvre, celle-ci étant pondérée en fonction de différents critères, notamment l'urgence du besoin, la cohérence avec les actions communales déjà menées, l'opportunité technique ou financière :

- **lot 0** : projets réalisés ou en cours de réalisation avant l'approbation du PCDR, ces projets ne doivent pas faire l'objet de fiches ;
- **lot I** : projets programmés dans les 3 premières années, ces projets sont présentés dans une fiche avec estimation des coûts ;
- **lot II** : projets programmés dans les 4-7 ans, ces projets font l'objet d'une fiche avec estimation indicative des coûts ;
- **lot III** : projets programmés dans les dernières années du PCDR, qui constituent aussi des opportunités à saisir, ces projets sont présentés sous forme de fiches simplifiées.

Le tableau suivant donne un aperçu des fiches-projets classées par lot :

Lot 0	
0.1.	Mettre en place un groupe de travail chargé de la réalisation d'un kit de bienvenue contenant une charte de la ruralité
0.2.	Mettre en œuvre un Plan de Cohésion Sociale (PCS)
0.3.	Organiser une conférence-débat sur l'agriculture aujourd'hui et demain
0.4.	Constituer un Conseil Communal Consultatif des Aînés
0.5.	Réduire les nuisances du charroi betteravier
0.6.	Sécuriser le cheminement piéton entre Saint-Denis et Bovesse sur la RN 912 (SPW)
0.7.	Réfléchir au fonctionnement et à la communication au sein de l'administration communale
0.8.	Réaménager le local du Syndicat d'Initiative pour un meilleur accueil
0.9.	Organiser un marché de Noël
Lot I	
I.1.	Aménager la conciergerie du parc des Dames Blanches avec du logement intergénérationnel et un local polyvalent
I.2.	Créer de nouveaux outils communaux de communication (TIC)
I.3.	Aménager le parc communal des Dames Blanches
I.4.	Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'Administration communale
I.5.	Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire
I.6.	Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature
I.7.	Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local
I.8.	Redynamiser la journée des associations
I.9.	Promouvoir le marché local et les produits locaux
I.10.	Elaborer un Plan Communal de Mobilité
I.11.	Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse
I.12.	Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
I.13.	Baliser les chemins de promenade inventoriés sur la commune
I.14.	Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent
Lot II	
II.1.	Reconvertir l'ancienne maison communale en maison multiservices
II.2.	Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local
II.3.	Aménager le cœur du village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le paysage local
II.4.	Mettre en place des projets intergénérationnels et encadrer la transmission de connaissances
II.5.	Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
II.6.	Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
II.7.	Construire du logement à Emines
II.8.	Restructurer le cœur du village d'Emines
II.9.	Initier un programme d'actions en matière de développement durable
II.10.	Mettre en place un schéma directeur en tourisme
Lot III	
III.1.	Aménager le cœur du village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local
III.2.	Aménager le cœur du village de Warisoulx et mettre en valeur le patrimoine local
III.3.	Aménager le quartier de la gare de Bovesse
III.4.	Aménager le quartier de la gare de Rhisnes
III.5.	Aménager de petites infrastructures communautaires
III.6.	Sécuriser et aménager la voirie et les espaces publics

III.7.	Compléter le maillage inter-villages pour les cyclistes et les piétons
III.8.	Renforcer les services à la jeunesse et à l'enfance
III.9.	Aménager des lieux de production culturelle
III.10.	Poursuivre les actions en matière de développement économique
III.11.	Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique
III.12.	Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne et leurs affluents
III.13.	Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

6. MISE EN RELATION AVEC LES ENGAGEMENTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AVEC LES POLITIQUES SECTORIELLES COMMUNALES

L'ODR vise à doter la Commune d'un agenda 21 local afin d'améliorer la prise en compte du développement durable. C'est pourquoi le tableau suivant a pour objectif de montrer comment la Commune prend en compte les engagements du développement durable sur base de la charte d'Aalborg. Il s'agit de bien identifier :

- d'une part les réponses apportées, parfois depuis longtemps, par la commune et les acteurs associés ;
- d'autre part, les réponses apportées par l'Opération de Développement Rural, dans un souci d'amélioration constante et durable.

Outre la prise en compte du développement durable par la commune, ce tableau montre la cohérence de l'ODR avec les plans et programmes communaux. Pour rappel, le PCDR aboutira également à l'élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature et d'un Plan Communal de Mobilité.

Le développement durable : Les 10 engagements d'Aalborg	Recensement (non exhaustif) des principaux outils/acteurs au service de la commune	La stratégie de développement : Réponse de l'ODR
1 - Gouvernance	Administration/ Collège-Conseil Déclaration de Politique Générale Communale CPAS CCATM (Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité) Site internet et toutes-boîtes Intercommunale Informatique Service informatique	Commission Locale de Développement Rural Axe de travail gouvernance : 5 FP – 0.1. Mettre en place un groupe de travail chargé de la réalisation d'un kit de bienvenue contenant une charte de la ruralité – 0.2. Mettre en œuvre un Plan de Cohésion Social – 0.4. Constituer un Conseil Communal Consultatif des Aînés – 0.7. Réfléchir au fonctionnement et à la communication au sein de l'administration communale – 1.2. Améliorer et renforcer les outils communaux de communication
2 - Gestion locale vers la durabilité	CPAS CCATM (Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité) Déclaration de Politique Générale Communale Adhésion à la charte du DD	Programme Communal de Développement Rural Fiches projets : – 1.4. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale – 1.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature – 11.9. Initier un programme d'actions en matière de développement durable
3 - Biens naturels communs	Service urbanisme-Environnement Service Travaux Plan Pluies Contrats de rivière 2 Sites de Grand Intérêt Biologique Etude des périmètres d'intérêt paysagers BEP (Bureau Economique de la	Axe de travail Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement : 18 FP dont 5 qui concernent plus spécifiquement les biens naturels communs – 1.4. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale

	Province de Namur) – Environnement Société Wallonne des Eaux	<ul style="list-style-type: none"> – I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature – II.9. Initier un programme d'actions en matière de développement durable – III.11. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique – III.12. Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne et leurs affluents
4 - Consommation responsable et choix de style de vie	Commune Energ'Ethique BEP – Environnement CPAS IDEG Netmanagement (Intercommunale de Distribution d'Electricité et de Gaz)	Fiches projets : <ul style="list-style-type: none"> – I.4. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale – I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature – I.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux – II.9. Initier un programme d'actions en matière de développement durable
5 - Planification et conception	Service urbanisme-Environnement Service Travaux Service Patrimoine Plan de secteur Schéma de Développement de l'Espace Régional Ancrage communal CCATM (Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité)	Plusieurs FP visent à renforcer la planification et la conception à l'échelle de la commune ou à l'échelle des quartiers de gares : <ul style="list-style-type: none"> – I.4. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale – I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature – I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité – I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse <p>Le PCDR lui-même est utilisé comme outil de planification et de conception à travers le programme d'actions coordonnées dans l'espace et le temps qui visent des aménagements et des équipements sur l'ensemble du territoire communal. Deux axes de travail sont plus particulièrement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Axe de travail Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement : 18 FP – Axe de travail Mobilité : 9 FP
6 - Mobilité améliorée, trafic limité	SRWT (Société Régionale Wallonne de Transport)	Axe de travail mobilité : 9 FP <ul style="list-style-type: none"> – 0.5. Réduire les nuisances du

	<p>TEC (Transports En Commun) Namur-Luxembourg</p> <p>CCATM</p> <p>Infrabel</p> <p>SPW- DGO1</p> <p>Travail du groupe sentier pour (inventaire et aménagements des sentiers communaux)</p> <p>Taxi social via l'adhésion à la centrale des moins mobiles</p>	<p>charroi betteravier</p> <ul style="list-style-type: none"> – I.5. Mettre en place des pédibus/vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire – I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité – I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication) – I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés sur la commune – II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes – II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse – III.6. Sécuriser et aménager la voirie et les espaces publics – III.7. Compléter le maillage inter-village pour les cyclistes et les piétons <p>Toutes les FP de l'axe de travail Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement qui visent le bon aménagement de l'espace public (12 FP en tout). 3 FP concernent d'ailleurs les quartiers de gare en vue de renforcer l'attractivité du train.</p>
7- Actions locales pour la santé	<p>CPAS</p> <p>ONE (Office national de l'enfance)</p> <p>Réseau médical privé sur l'ensemble du territoire communal</p> <p>Associations sportives</p> <p>Permanence médicale</p> <p>Projet de hall sportif à Emines en cours</p>	<p>La santé ne fait pas l'objet de FP en tant que telle mais elle est prise en compte au travers des besoins spécifiques de certaines catégories de la population avec des modes de déplacements et de logements adaptés, équipements sportifs, équipements pour l'utilisation de modes actifs de préférence à la voiture, les productions alimentaires locales saines :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 0.2. Mettre en œuvre un Plan de Cohésion Social – 0.6. Sécuriser le cheminement piéton entre Saint-Denis et Bovesse sur la RN 912 (SPW) – I.5. Mettre en place des pédibus/vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire – I.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux – II.4. Mettre en place des projets intergénérationnels et encadrer la transmission de connaissances – II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes – III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires – III.7. Compléter le maillage inter-village pour les cyclistes et les

		piétons
8 - Economie locale vivante et durable	<p>BEP – expansion économique</p> <p>Maison du tourisme</p> <p>MMR (Maison de la Mémoire Rurale)</p> <p>Service finances</p> <p>Secteur agricole bien représenté</p> <p>Proximité de deux Parcs d'Activités Economiques</p>	<p>Axe de travail développement économique : 5 FP</p> <ul style="list-style-type: none"> – 0.3. Organiser une conférence-débat sur l'agriculture aujourd'hui et demain – 1.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux – II.1. Reconvertir l'ancienne maison communale en maison multi-services – II.10. Mettre en place un schéma directeur en tourisme – III.10. Poursuivre les actions en matière de développement économique
9 - Equité sociale et justice	<p>CPAS</p> <p>Ecole, Crèches</p> <p>Ligue des Famille</p> <p>IMAJE (Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants)</p> <p>Service Enseignement</p> <p>Service extra-scolaire</p> <p>Service Intergénérationnel, jeunesse</p> <p>Bibliothèque</p> <p>La Joie du Foyer</p> <p>Plan de Cohésion Social</p> <p>Plateforme d'échange de la jeunesse</p> <p>La charte des droits humains pour l'égalité des chances</p> <p>L'Agenda Mondial des droits de l'homme dans la cité</p>	<p>Fiches projets réparties dans plusieurs axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 0.2. Mettre en œuvre un Plan de Cohésion Sociale – 0.4. Constituer un Conseil Communal Consultatif des Aînés – 1.1. Aménager la conciergerie du Parc des dames Blanches avec du logement intergénérationnel et un local polyvalent – II.4. Mettre en place des projets intergénérationnels et encadrer la transmission de connaissances – III.8. Renforcer les services à la jeunesse et à l'enfance
10 - Du local au global	<p>Inscription dans les politiques provinciales, régionales, communautaires, fédérales, à l'échelle communale, par exemple :</p> <p>Plan Pluies, Contrats de rivière, Maison du Tourisme etc.</p>	<p>Prise en compte du contexte territorial, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dans le domaine économique, avec la proximité de deux Parcs d'activités économiques, – Dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la mobilité, via les trois FP qui concernent les deux gares – Dans le domaine environnemental, avec le programme de Développement Durable et la protection dynamique des vallées du Houyoux et de la Mehaigne et leurs affluents, tenant compte de l'intérêt environnemental de ces cours d'eau en aval de La Bruyère

Mettre en place des projets intergénérationnels et encadrer la transmission de connaissances